

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2020 Bilan Année 2

valoriser

réduire

transformer

recycler

récupérer



**PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS ET
ASSIMILÉS**

Table des matières

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	1
INTRODUCTION.....	3
DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	3
GOUVERNANCE OUVERTE ET PARTAGÉE.....	3
PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROGRAMME	7
RÉSUMÉ DES ACTIONS MENÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS	9
PROGRAMME D'ACTION.....	12
SUIVI DES TONNAGES TRAITÉS PAR LE SEROC	13
BILAN DES INDICATEURS DU PLPDMA.....	19
<i>Fiche action n°1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation.....</i>	<i>20</i>
Bilan détaillé de l'action.....	23
<i>Fiche action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire.....</i>	<i>26</i>
Bilan détaillé de l'action.....	30
<i>Fiche action n°3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières</i>	<i>32</i>
Bilan détaillé de l'action.....	34
<i>Fiche action n°4 : Réduction des déchets verts et compostage</i>	<i>37</i>
Bilan détaillé de l'action.....	44
<i>Fiche action n°5 : Éco-exemplarité des collectivités</i>	<i>46</i>
Bilan détaillé de l'action.....	48

INTRODUCTION

Depuis 2009, le SEROC est engagé dans une politique de prévention des déchets et de promotion de l'économie circulaire à travers différents programmes signés avec l'ADEME.

Entre 2011 et 2015, le Syndicat s'est engagé de façon volontaire dans un Programme Local de Prévention qui avait pour objectif la réduction des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) de 7% par rapport à 2010.

En 2014, le SEROC a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage avant de suivre en 2016 un programme relais avec l'ADEME (soutien à la communication essentiellement).

En 2015, le Programme Local de Prévention prend une forme plus large et règlementée par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il s'intitule Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés (PLPDMA) et inclue dorénavant les déchets de déchèteries. Il vise à réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020. Cela concerne les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif et les déchets de déchèteries (particuliers et professionnels).

Après la validation par le comité syndical de la conduite du PLPDMA par le SEROC au nom de ses adhérents (délibération du 04 juillet 2017), le SEROC s'est lancé dans l'élaboration d'un état des lieux de l'ensemble de son territoire conformément à l'« Art. R. 541-41-21 » du décret relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Pour l'élaboration du PLPDMA, le SEROC a procédé à un diagnostic de son territoire. Celui-ci avait pour objectif de :

- 1- Faire un état des lieux
- 2- Définir les caractéristiques géographiques du territoire
- 3- Faire le point sur la situation économique du territoire
- 4- Évaluer le programme local de prévention
- 5- Construire le programme d'actions du PLPDMA
- 6- Construire les indicateurs d'évitement des déchets ménagers et assimilés

Le diagnostic du territoire a été validé par le comité syndical (délibération n°2017-047).

GOUVERNANCE OUVERTE ET PARTAGÉE

Extrait du décret n°2015-662 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés :

« Art. R. 541-41-21. – Une commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est constituée par la collectivité territoriale ou le groupement de collectivités territoriales, qui en fixe la composition, nomme son président et désigne le service chargé de son secrétariat. Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ».

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPE PROJET

L'équipe en charge de l'animation générale du projet est composée de deux équivalents temps plein :

Fonction de la personne	ETP sur le poste
Chargée de mission TZDZG	1
Chargée d'animation territoriale	0.5
Responsable du service Animation territoriale	0.5
Total	2

En plus de l'équipe projet, l'ensemble des équipes du SEROC contribue, à des degrés divers, à la mise en œuvre du programme d'actions.

Les moyens humains (ETP) engagés pour la deuxième année du PLPDMA sont de 7,4 équivalents temps plein. Le temps consacré par le chargé de mission au PLPDMA est de 1 équivalent temps plein.

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE PROJET

Nom :	KABA	Prénom :	Sanoussy
Fonction dans l'organisme :	Chargé de mission TZDZG		
Téléphone :	02 31 92 00 09	Email :	animateur-ZDZG@seroc14.fr

Nom :	PELLERIN	Prénom :	Adèle
Fonction dans l'organisme :	Responsable du service Animation Territoriale		
Téléphone :	02 31 51 26 88	Email :	responsable-animation-territoriale@seroc14.fr

Nom :	BELLOIR	Prénom :	Aline
Fonction dans l'organisme :	Chargée d'animation territoriale		
Téléphone :	02 31 22 46 57	Email :	communication-est@seroc14.fr

ELUE RÉFÉRENTE

Mme MOUCHEL, 1ère vice-présidente du SEROC en charge des affaires générales, de la communication et des différents programmes de prévention des déchets est l'élue référente du PLPDMA.

COORDONNÉES DE L'ELUE RÉFÉRENTE

Nom :	MOUCHEL	Prénom :	Michèle
Fonction dans l'organisme :	Vice-présidente en charge des Affaires générales et de la Communication		
Téléphone :	02 31 51 69 60	Email :	accueil@seroc14.fr

RÉFÉRENT ADEME

Nom :	DESRANGES	Prénom :	Vincent
Fonction dans l'organisme :	ADEME Normandie		
Téléphone :	02 31 46 81 05	Email :	vincent.desgranges@ademe.fr

PARTENAIRES EXTERNES

Le SEROC a opté pour une gouvernance participative en associant ses différents partenaires dans le but de définir ensemble les actions permettant de réduire les déchets ménagers et assimilés.

Partenaires externes

L'ADEME	L'Espace Saint Jean
La Région Normandie	L'association Répare Café
La Chambre du Commerce et de l'Industrie	Le Rectorat de Caen
La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire	Le réseau REGAL
La BACER	Grandes surfaces (Carrefour, Leclerc)
Deuxième Vie, Deuxième Chance	L'IME le Prieuré
Le CREPAN	Bessin Insertion
Emmaüs	La Banque alimentaire
La FREDON	Les 5 intercommunalités du territoire
Le réseau Jardin Nature du Bessin	L'association Revivre
La Chambre des Métiers et de l'Artisanat	Les lycées Marie Curie, Jean Mermoz, Les Champs de Tracy, Arcisse de Caumont et Alain Chartier

COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI

Le PLPDMA et le CODEC sont deux programmes complémentaires et convergent sur toutes les actions de prévention des déchets. Par conséquent, les actions de prévention des déchets figurant dans le rapport annuel du CODEC sont reprises dans le rapport annuel du PLPDMA.

De cette adéquation, la commission consultative d'élaboration et de suivi est composée des membres du Comité de pilotage du CODEC. Dans le cadre de ses attributions, elle s'est réunie à deux reprises pour faire le point sur l'état d'avancement de la deuxième année du programme. La première commission consultative s'est tenue le 7 novembre 2019 à l'occasion du bilan de mi-année du PLPDMA. Elle s'est réunie pour la dernière fois le 11 juin 2020 pour faire part à l'ensemble des membres de la commission consultative du bilan annuel et valider les actions à venir.

Composition de la commission consultation d'élaboration et de suivi

Nom	Organisme représenté
Mme SALMON	Présidente du SEROC
Mme MOUCHEL	Vice-présidente du SEROC et élue Référente du PLPDMA
M. MAZZOLENI	Directeur Général des Services du SEROC
Mme PELLERIN	Responsable du service Animation territoriale
M. KABA	Animateur TZDZG
M. DESGRANGES	Référent ADEME
LES ÉLUS DU BUREAU SYNDICAL	SEROC

GROUPES DE TRAVAIL

Pour mieux coordonner les rencontres avec les partenaires, le SEROC a constitué cinq groupes de travail afin de mieux préparer les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du PLPDMA.

Partenaires mobilisés par action en 2019

Groupe 1 « Entreprise et Économie Circulaire »	
Nom	Organisme représenté
M. GREBOT	ADEME
M. RADIGUE	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
M. VIRLOUVET	TEHOP (Cabinet d'études)
M. NEUVILLE/Mme TABLIN	Intercommunalité de la Vire au Noireau
Mme LE CANU	Isigny-Omaha Intercom
Mme GUERARD	Bayeux Intercom
M. BAILLEUL	Pré-Bocage Intercom

Groupe 2 « Réemploi, Réparation, Réutilisation »	
Nom	Organisme représenté
M. JARDIN/Mme HANICOT	BACER
M. PEUVREL	Deuxième Vie, Deuxième Chance
Mme VALADON	Emmaüs
M. JEANNE	Répare café de Bayeux
M. ROUSSET	SMICVAL MARKET
Mme SAMSON	Rivières et Bocage
Exposants village de la récup'	SEROC

Groupe 3 « Gaspillage alimentaire »	
Nom	Organisme représenté
Mme VILLERMET	CREPAN et REGAL
Mme VIVIER	Chambre du Commerce et de l'Industrie
M. SOYER	Scolarest
M. SAUSSAYE	Région Normandie
M. SCOARNEC (Chef de cuisine)	Lycée Arcisse de Caumont à Bayeux
Mme NEDELEC (Chef de cuisine)	Lycée Alain Chartier à Bayeux
M. KERLOC'H (Chef de cuisine)	Lycée Marie Curie à Vire
M. BIZET (Chef de cuisine)	Lycée Jean Mermoz à Vire
M. JOUAULT (Chef de cuisine)	Lycée Tracy à Vire
Mme LEVALLOIS	EHPAD de Vire

Groupe 4 « Valorisation et nouvelles filières »	
Nom	Fonction
M. GRENTE	GBD
Mme LAPICHE	Eco- mobilier
Mme PETIT	Responsable service Déchets Ultimes et Tri Sélectif
Mme BERARD	Responsable service déchèteries-transport-CPI
M. HUBERT	Responsable des déchèteries

Groupe 5 « Réduction des déchets verts »	
Nom	Fonction
Les 6 collectivités adhérentes au SEROC	Élus
M. DELALANDE	ID Paysage
M. SCAGLIOLA	Arbocèdre
M. MÉNÉGAL	Canopéa
M. EVRARD	Jardin des Seullles
M. BENJAMIN	Richard Paysage
M. ROHÉE	Clean Paysage
Mme KREMER	Bessin Insertion
Mme SAMSON	Rivières et Bocage
M. MIQUELOT	ESAT les Compagnons
M. DORLEANS	ESAT Hélène McDougall

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROGRAMME

SEROC : Syndicat Mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados.

Le SEROC a pour mission le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés issus des collectes organisées par ses adhérents.

Un syndicat mixte est une structure de coopération intercommunale. On parle de syndicat mixte lorsque la structure associe des collectivités de nature différente, des communes et une communauté d'agglomération ou un département, par exemple, ou encore un établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Ils se regroupent pour gérer un service présentant un intérêt commun. Il est créé par une convention signée à l'unanimité. Il est géré par un comité.

LES ADHÉRENTS DU SEROC

Le périmètre des adhérents correspond soit à celui des intercommunalités, soit aux périmètres des syndicats de collecte. Les intercommunalités peuvent en effet déléguer la compétence collecte des déchets ménagers à un ou plusieurs syndicats de collecte.

Ainsi, plusieurs syndicats de collecte peuvent intervenir sur le territoire d'une même intercommunalité. Lorsque la compétence est déléguée à un syndicat de collecte, c'est le syndicat de collecte qui adhère au SEROC et non la communauté de communes. Certaines communautés de communes conservent la compétence collecte sur une partie de leurs communes uniquement.

Les adhérents du SEROC sont donc :

- Bayeux Intercom, uniquement pour les communes d'Arromanches-les-Bains et de Saint-Côme-de-Fresné
- La communauté de communes Seullles Terre et Mer (uniquement pour les communes d'Asnelles, Meuvaines, Crépon, Ver-sur-Mer, Graye-sur-Mer, Sainte-Croix-sur-Mer et Banville.)
- Pré-Bocage Intercom

- La partie ouest de l'intercom de la Vire au Noireau (c'est-à-dire Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'ancienne Intercom Séverine).
- Collectéa qui collecte les déchets ménagers pour la communauté de communes d'Isigny-Omaha Intercom, une partie de Bayeux Intercom et une partie de la communauté de communes Seules Terre et Mer.
- Le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIDOM) de Creully qui regroupe une partie des communes de Caen-la-Mer, une partie des communes de la communauté de communes Seules Terre et Mer et une partie des communes de Bayeux Intercom.



LES COMPÉTENCES DU SEROC

En tant que collectivité territoriale, le SEROC dispose de compétences obligatoires. Elles s'articulent autour de sa mission de traitement et de valorisation des déchets ménagers. À ce titre, il exerce les compétences suivantes :

- Transport, tri et valorisation des matériaux recyclables,
- Transport, traitement et élimination des déchets ultimes,
- Réalisation et gestion des plateformes de compostage,
- Réhabilitation, entretien et suivi des anciennes décharges,
- Gestion des unités de transfert.

Le SEROC assure la communication sur ces sujets auprès des usagers de l'ensemble de son territoire.

Le SEROC a également trois compétences optionnelles. Il a en charge la « création et la gestion des déchèteries » dès lors que la collectivité adhérente lui a transmis cette compétence. Initialement, 12 déchèteries ont été transférées au SEROC. Or, la commune de Courseulles-sur-Mer, en rejoignant la communauté de communes Cœur-de-Nacre en juillet 2017, a transféré sa déchèterie à cette dernière.

Le territoire compte aujourd'hui 15 déchèteries dont 11 sont gérées directement par le SEROC.

- Bretteville-l'Orgueilleuse
- Creully
- Esquay-sur-Seulles
- Port-en-Bessin
- Fontenay-le-Pesnel
- Le Molay-Littry
- Ecrammeville
- Grandcamp-Maisy
- Vaucelles
- Isigny-sur-Mer
- Mesnil-Clinchamps



Les quatre déchèteries hors SEROC (gérées par les adhérents) sont celles de Livry, Maisoncelles-Pelvey, Le Tourneur et Canvie à Vire. La répartition des déchèteries n'est pas homogène sur le territoire. En effet, le SEROC gère l'ensemble du réseau au Nord et une déchèterie sur les cinq du Sud du territoire. Cela étant, un travail de coordination existe notamment en termes d'animations ponctuelles.

Le SEROC a deux autres compétences optionnelles qu'il exerce sur son territoire :

- La mise en place de composteurs collectifs et individuels (hors Vire-Normandie).
- La communication sur le tri des textiles (hors Vire-Normandie).

Par ailleurs, le SEROC traite les déchets verts (tontes et branchages) collectés dans les déchèteries ou en porte-à-porte par certains adhérents sur trois plateformes de compostage situées à Ryes, Formigny (Nord du territoire) et Canvie (Sud du territoire). Les déchets verts des déchèteries du sud (Vire-Normandie et Le Tourneur) gérées par la communauté de communes de la Vire au Noireau sont traités sur la plateforme de compostage de Canvie tout comme ceux de la déchèterie du Mesnil-Clinchamps et de la collecte en porte-à-porte assurée par la commune de Vire-Normandie.

Le SEROC dispose de trois unités de transfert : une à Bayeux depuis juillet 2018 (ordures Ménagères et tri sélectif), une à Vire Normandie (ordures ménagères et verre) et une à Maisoncelles-Pelvey (ordures ménagères, collecte sélective et papiers). Le SEROC a en projet la construction d'une nouvelle unité de transfert à Vire-Normandie.

Population	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Population syndicale	148 832	148 832	148 832	151 578	152 716	154902	155 544	150 718	150 626	150 037
Courseulles et Revers							4 883	4 826	4 710	4 190

Au 1^{er} janvier 2019, le SEROC était peuplé de 150 037 habitants répartis sur les 6 adhérents qui le composent.

ADHERENTS	2018	2019	Ecart (nb pers)	Ecart (%)
BAYEUX INTERCOM	806	794	12	1,5
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	34 827	34 067	760	2,2
PRE BOCAGE INTERCOM	25 188	25 180	8	0,0
SEULLES TERRE ET MER	4 391	4 474	83	-1,9
SIDOM DE CREULLY	22 498	22 805	307	-1,4
COLLECTEA	62 916	62 717	199	0,3
Total	150 626	150 037	589	0,4

RÉSUMÉ DES ACTIONS MENÉES AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

Les tonnages DMA produits sur le territoire du SEROC montrent une hausse de 6,5% par rapport à l'année 2010. En revanche, ces mêmes tonnages ont baissé de 1,9% par rapport à l'année 2018.

Après une première année marquée par une hausse globale de 8,6% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par rapport à l'année 2010, le bilan de cette deuxième année reste dans son ensemble plus encourageant car les Déchets Ménagers et Assimilés ont baissé de près de 2% entre 2018 et 2019 et l'écart avec l'année 2010 passe à +6.5%. Plusieurs explications à cela :

- Les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri ont baissé de 8% en un an
- Le mono-flux a baissé de 3%
- La tendance de baisse du tout-venant a été consolidée avec 2% de réduction par rapport à 2018

Par ailleurs, nous constatons une augmentation de la quasi-totalité des déchets valorisables.

- Le verre a augmenté de 6%
- Tous les déchets valorisables de déchèterie hormis les déchets verts et le papier ont augmenté.

Résumé des actions

Action 1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation

Cette action a permis, d'un côté, d'augmenter le taux de valorisation et, de l'autre côté, elle a contribué à la baisse du taux d'enfouissement.

Le Village de la Récup' organisé le 19 mai 2019 à Villers-Bocage en a été le symbole. Cet événement a accueilli 26 exposants et 1 535 visiteurs. Il a permis à ces derniers de découvrir des techniques de transformation des objets afin de leur donner une nouvelle vie.

Les ateliers du réemploi, organisés par le SEROC à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) en novembre 2019 ont été labellisés par l'ADEME. Ceux-ci avaient pour objectif d'apprendre aux participants à transformer eux-mêmes les objets afin d'éviter de jeter.

En 2019, 827 tonnes de textiles ont été collectées par les partenaires (BACER, EMMAÛS, et Rivières et Bocage) sur l'ensemble du territoire dont seulement 71 tonnes collectées en déchèterie.

151 tonnes d'objets ont été remises dans le circuit de réutilisation dans le cadre de la collecte dans les bennes Récup' solidaire.

Les 20 repair-café organisés par les partenaires (Deuxième Vie Deuxième Chance et Répare Café de Bayeux) ont permis de détourner 1,58 tonnes de D3E des déchèteries.

Action 2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

En 2019, le SEROC a mené la lutte contre le gaspillage alimentaire sur deux types de restauration : la restauration collective et la restauration commerciale.

Restauration collective : Dans le cadre du projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée » en partenariat avec la Région Normandie, le SEROC a poursuivi les sessions de pesées dans les 5 lycées de son territoire afin d'évaluer la réduction du gaspillage alimentaire. A la fin du projet, en octobre 2019, le gaspillage alimentaire en salle a baissé en moyenne de 30% par rapport à 2017.

Plusieurs actions ont permis d'aboutir à ce résultat :

- La réalisation de vidéo-débats par les chargées de communication du SEROC dans le but d'échanger directement avec les élèves de seconde sur le gaspillage alimentaire,
- Des animations avec un meuble mobile acheté par la Région Normandie afin de revisiter les aliments boudés par les élèves,
- L'affichage des résultats des pesées de façon ludique afin de faire prendre conscience de la quantité de nourriture gaspillée.
- La dynamique d'amélioration continue des chefs de cuisine.

Le SEROC a également lancé son propre appel à projet à destination des écoles primaires. Trois écoles ont été retenues pour être accompagnées sur la réduction du gaspillage alimentaire. Il s'agit des écoles des communes de Caumont-l'Éventé, Le Bény-Bocage et Villers-Bocage.

Restauration commerciale : En 2019, le SEROC a signé un partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) dans le cadre du projet #dupainsurlaplanche. Ce projet initié par la CCI consiste à identifier et mettre en lumière les bonnes pratiques des restaurateurs du secteur de l'Intercom de la Vire au Noireau et d'Isigny-Omah Intercom.

Le Syndicat travaille également en partenariat avec le CREPAN sur une action commune qui consiste à proposer des diagnostics de gaspillage alimentaire aux restaurateurs du secteur du Bessin. Après avoir rencontré une dizaine de restaurateurs, aucun diagnostic n'a pu être mis en place en 2019 en raison d'un manque de temps des restaurateurs.

Action 3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières

Le taux de valorisation en 2019 a augmenté de 3% par rapport à 2018. Au total, 48 740 tonnes de déchets non dangereux et non inertes ont été valorisés sur un ensemble de 99 414 tonnes de déchets collectés. Cette augmentation a plusieurs explications. D'un côté, elle s'explique par la baisse du tout-venant ce qui se traduit par une augmentation des gisements valorisables en déchèterie et une baisse des déchets enfouis. De l'autre, elle peut s'interpréter par la performance du geste de tri sur le verre et la baisse des ordures ménagères résiduelles.

En novembre 2019, le SEROC a mis en place une expérimentation de la collecte séparée du plâtre sur la déchèterie de Vaucelles. Les premières collectes de ce gisement ont eu lieu en janvier 2020.

Action 4 : Réduction des déchets verts et compostage

Le SEROC poursuit sa politique de promotion du compostage en équipant les foyers de son territoire en composteurs à des prix préférentiels.

En 2019, 798 foyers ont été équipés en composteurs soit 21% de plus qu'en 2018, pour un total de 11 627 foyers équipés depuis 2001. On considère en 2019 que 23% des foyers du territoire sont équipés d'au moins un composteur.

Depuis 2015, les tonnages des déchets verts diminuent. Cela est dû aux conditions météorologiques des dernières années. L'année 2019 n'échappe pas à cette tendance avec 22 591 tonnes valorisées sur les plateformes de compostage du Nord du SEROC soit un recul de 1% par rapport à l'année 2018.

Cette tendance s'inscrit dans un double enjeu : d'un côté, elle répond à la volonté de réduction des déchets ménagers du SEROC dans le cadre du PLPDMA et de l'autre côté, elle contrarie l'un des objectifs du CODEC qui consiste à augmenter le taux de valorisation.

Pour répondre à ce double enjeu, le SEROC prépare le lancement d'un service de broyage des déchets verts à domicile afin de valoriser des branches par le paillage et le compostage et, dans le même temps, réduire les apports en déchèterie.

Action 5 : Éco-exemplarité des collectivités

En 2019, le SEROC a été présent sur la thématique de l'exemplarité en mettant en place la dématérialisation des documents comptables et de délibération. Il a aussi été acteur du partage de bonnes expériences à l'occasion d'une rencontre du réseau des Animateurs de Plans et Programmes de Prévention (A3P) consacrée à l'éco-exemplarité des collectivités.

Le Syndicat a aussi organisé une visite de la plateforme de traitement des déchets de Champs Jouault pour ses agents afin qu'ils puissent se rendre compte du devenir des ordures ménagères et ainsi comprendre les enjeux d'un tri de qualité.

Après plusieurs mouvements de personnel au sein du SEROC, la démarche du groupe ECORS (groupe interne de travail sur l'éco-exemplarité) a été ralentie. La dynamique du groupe sera relancée courant 2020.

Difficultés rencontrées

Après un test prometteur de la benne plâtre, le SEROC a été contraint de supprimer cette benne faute de repreneurs fiables et durables. La mise en place des bennes éco-mobilier a également été repoussée à l'initiative de l'éco-organisme sans précision de nouvelle date. L'arrêt du déploiement de ces deux filières impacte fortement l'évolution du taux de valorisation et par conséquent, cela augmentera les tonnages du Tout-Venant.

Dans le cadre de la mise en place future d'un service de broyage, le SEROC prévoyait de conventionner avec des entreprises d'insertion du territoire. Or, certaines n'ont pas souhaité s'engager dans la démarche. Par conséquent, le SEROC a décidé d'ouvrir la démarche à l'ensemble des structures intéressées.

PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions a été validé par la commission consultative d'élaboration et de suivi le 12 décembre 2017 et il a été entériné par le comité syndical le 14 décembre 2017.

Synthèse du programme d'actions 2019

Nom de l'action	Qui	Descriptif	Rôle du SEROC
1/ Réemploi, réparation, réutilisation	SEROC	Réorganisation technique : sécurisation des bennes et mise en visibilité (peinture, nom, logos des associations)	<i>Porteur</i>
	Associations et SEROC	Organisation d'événements entre les associations, intervention des associations auprès des gardiens sur les logiques du réemploi, promotion des Répare-Cafés	<i>Facilitateur/ porteur/ Relais</i>
	SEROC et ses partenaires	Organisation d'un village du réemploi et de la réparation et lancement d'une campagne de communication	<i>Porteur</i>
	SEROC	Expérimentation d'une solution complémentaire à la benne réemploi Poursuite du prêt de couches lavables	
2/ Lutte contre le gaspillage alimentaire	les 5 lycées/ SEROC	Accompagnement d'une démarche globale de réduction du gaspillage alimentaire dans les lycées et dans les écoles primaires via le lancement d'un appel à projet	<i>Facilitateur/ Porteur</i>
	SEROC	Réalisation d'opérations de sensibilisation dans plusieurs grandes surfaces	<i>Porteur</i>
		Organisation d'ateliers "je cuisine avec mes restes"	
		Expérimentation d'une démarche de réduction du gaspillage alimentaire en EPHAD	
		Lancement du gourmet bag auprès des restaurateurs	
SEROC/ structure de l'ESS	Promotion de la consommation responsable et réflexion pour ouvrir un magasin de vente en vrac	<i>Relais et facilitateur</i>	
3/ Tri et nouvelles filières	SEROC	Accompagnement des éco-événements, caractérisations mensuelles, réalisation d'un MODECOM Ordures ménagères, promotion du tri par les ambassadeurs	<i>Porteur</i>
4/ Réduction des déchets verts et compostage	SEROC	Poursuite des distributions des composteurs individuels et collectifs	<i>Porteur</i>
	structure de l'ESS	Mise en place de permanences broyage sur les déchèteries et dans les communes volontaires	<i>Porteur</i>
	SEROC	Campagne de communication sur le broyage et les techniques de jardinage au naturel	
5/ Exemplarité et communication	SEROC	Réunions régulières du groupe ECORS et intégration des agents de Collectéa au groupe	<i>Porteur</i>
	Réseau Grand Ouest	Promotion des politiques d'achats publics responsables	<i>Facilitateur</i>
	SEROC	Poursuite des diagnostics déchets pour les collectivités qui en font la demande	<i>Porteur</i>
Mise en place de la dématérialisation			

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

SUIVI DES TONNAGES TRAITÉS PAR LE SEROC

A préciser que les indicateurs chiffrés du PLPDMA sont pris en compte pour l'année civile (de janvier à décembre) et non à la date de sa notification par la préfecture (14 décembre 2017).

		2010	2016	2017	2018	2019
OMA						
OMR	TOTAL	35 886	30 830	31 258	31 629	28 959
<i>Ordures ménagères résiduelles</i>	<i>Évolution OMR (%)</i>	Année de référence	-14 %	-13 %	-12 %	-19 %
	Ratio kg/hab./an	241	192	201	204	193
Verre	TOTAL	6 395	7 072	7 060	6 845	7 235
	<i>Évolution Verre (%)</i>	Année de référence	+11 %	+10 %	+7 %	+13 %
	Ratio kg/hab./an	43	44	45	44	47
Mono-flux	TOTAL	6 749	7 138	7 161	7 007	6 766
<i>Emballages Ménagers Recyclables</i>	<i>Évolution EMR (%)</i>	Année de référence	+6 %	+6 %	+4 %	0 %
	Ratio kg/hab./an	45	44	46	45	45
Refus de tri	TOTAL	1 240	1 667	1 783	1 840	1 823
	<i>Évolution Refus de tri (%)</i>	Année de référence	+34 %	+44 %	+48 %	+47 %
	Ratio kg/hab./an	8	10	11	12	12
Déchèterie						
Ferraille	TOTAL	2 088	2 107	2 081	2 301	2 373
	<i>Évolution Ferraille (%)</i>	Année de référence	+1 %	-0,3 %	+10 %	+14 %
	Ratio kg/hab./an	14	13	14	15	16
Tout - venant	TOTAL	7 403	10 817	10 295	9 251	9 023
	<i>Évolution Tout - Venant (%)</i>	Année de référence	+46 %	+39 %	+25 %	+22 %
	Ratio kg/hab./an	50	67	68	61	60
Bois	TOTAL	3 139	4 395	4 513	4 949	5 365
	<i>Évolution Bois (%)</i>	Année de référence	+40 %	+44 %	+58 %	+71 %
	Ratio kg/hab./an	21	27	30	33	36
Gravats	TOTAL	10 057	11 603	11 027	10 829	10 379
	<i>Évolution Gravats (%)</i>	Année de référence	+15 %	+10 %	+8 %	+3 %
	Ratio kg/hab./an	68	72	73	72	69
Cartons	TOTAL	1 143	1 253	1 189	1 274	1 462
	<i>Évolution Cartons (%)</i>	Année de référence	+10 %	+4 %	+11 %	+28 %
	Ratio kg/hab./an	8	8	8	8	10

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

		2010	2016	2017	2018	2019
Tontes	TOTAL	5 043	5 340	7 477	7 000	7 714
	<i>Évolution Tontes (%)</i>	Année de référence	+6 %	+48 %	+39 %	+53 %
	Ratio kg/hab./an	34	33	50	46	51
Mélange	TOTAL	2 160	2 099	3 561	2 803	2 559
	<i>Évolution DV en mélange (%)</i>	Année de référence	-3 %	+65 %	+30 %	+18 %
	Ratio kg/hab./an	15	13	24	19	17
Branches	TOTAL	10 459	16 988	14 076	13 048	12 318
	<i>Évolution Branches (%)</i>	Année de référence	+62 %	+35 %	+25 %	+18 %
	Ratio kg/hab./an	70	106	93	87	82
DMS – Batterie – Vidange Piles – Friture – Amiante	TOTAL	323	392	439	416	490
	<i>Évolution Déchets dangereux (%)</i>	Année de référence	+21 %	+36 %	+29 %	+52 %
	Ratio kg/hab./an	2	2	3	3	3
Réemploi	TOTAL	43	124	129	121	153
	<i>Evolution Réemploi (%)</i>	Année de référence	+188 %	+200 %	+181 %	+256 %
	Ratio kg/hab./an	0,3	1	1	1	1
D3E	TOTAL	1 186	1 664	1 626	1 582	1 617
	<i>Evolution D3E (%)</i>	Année de référence	+40 %	+37 %	+33 %	+36 %
	Ratio kg/hab./an	8	10	11	11	11
Eco-mobilier	TOTAL	0	474	789	492	1 178
	<i>Evolution Eco-mobilier (%)</i>	Année de référence				
	Ratio kg/hab./an	0	3	5	3	8

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = OMA + Déchèterie	TOTAL DMA	93 314	103 963	104 464	101 387	99 414
		Année de référence	+11 %	+12 %	+9 %	+7 %
		627	648	682	663	661

Objectif du PLPDMA : Réduire de 10% Les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

Les déchets ménagers et assimilés regroupent à la fois les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) et les déchets de déchèteries. Si les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont conduit le SEROC à travailler essentiellement sur les ordures ménagères et assimilées, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte conduit à travailler sur la réduction des déchets de déchèteries dont les trois principaux gisements pour le SEROC sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

La production des déchets ménagers et assimilés

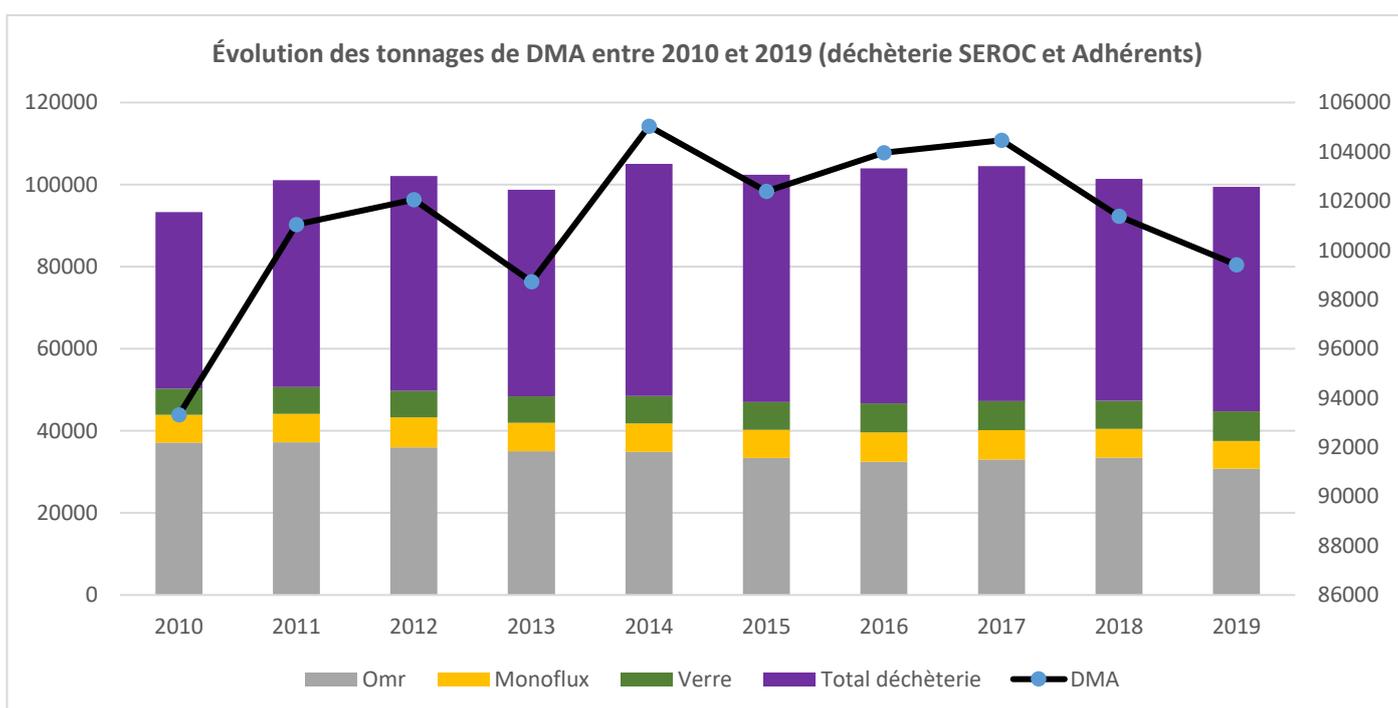
Tonnes	2010	2016	2018	2019	Evolution 2018-2019	Evolution 2010/2019
Ordures Ménagères et Assimilées	50 269	46 707,5	47 320	44 783	-5,4%	-10,9%
Déchets de déchèterie SEROC	30 637	39 728	37 775,8	36 978	-2,1%	20,7%
Déchets de déchèterie hors SEROC	12 405	17 529	16 289,4	17 653	8,4%	42,3%
Déchets Ménagers et Assimilés	93 311	103 964	101 386	99 414	-1,9%	6,5%

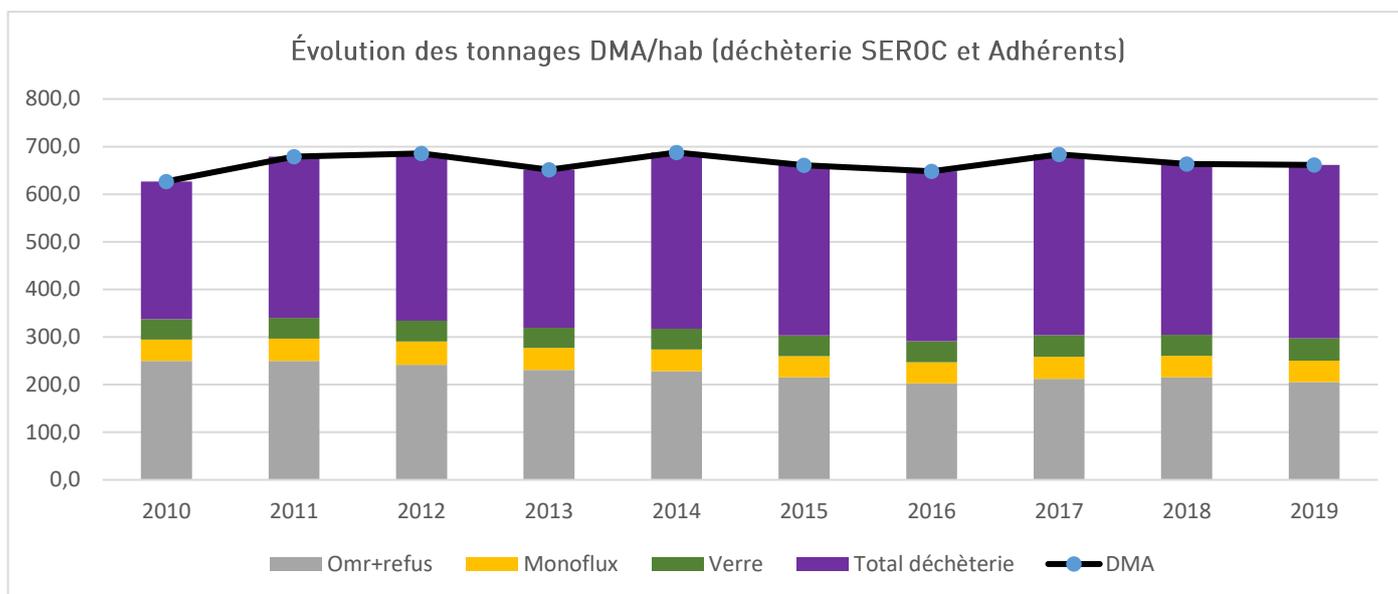
En deux ans de réalisation du PLPDMA, le SEROC a baissé ses déchets ménagers et assimilés de 1,9% soit 6,5% entre 2010 et 2019. Cette baisse des DMA s'explique de deux manières.

D'une part, le ralentissement des apports de déchets verts en déchèterie dû aux conditions météorologiques peu propices de ces dernières années. D'autre part, cette baisse s'explique également par la consolidation de la tendance à la baisse du Tout-Venant amorcé depuis 2017. Par ailleurs, avec 6,5% de hausse par rapport à 2010, la quantité de déchets ménagers et assimilés collectée en 2019 reste encore nettement supérieure à l'objectif prévu par le PLPDMA soit une baisse de 10% des DMA d'ici 2020.

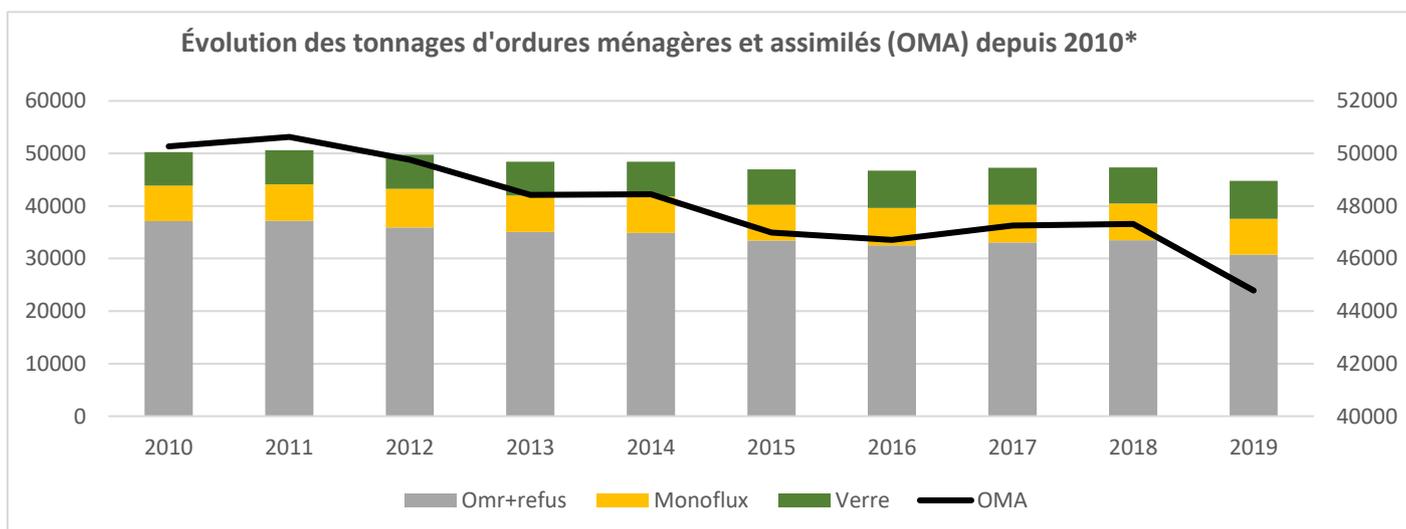
Pour accélérer cette réduction des DMA par habitant, le Syndicat continue la promotion du réemploi, de la réparation et travaille à la mise en place d'un service de broyage des déchets verts à domicile et d'un service de bon de réduction pour l'achat ou la location d'un broyeur.

La baisse de 1,9% du tonnage total des déchets ménagers et assimilés en 2019 entraîne une baisse de 0,4% de DMA produits par habitant. Tout comme le tonnage total, le ratio par habitant reste encore supérieur à l'objectif prévu par le PLPDMA soit une baisse de 10% des DMA par habitant par rapport à 2010.

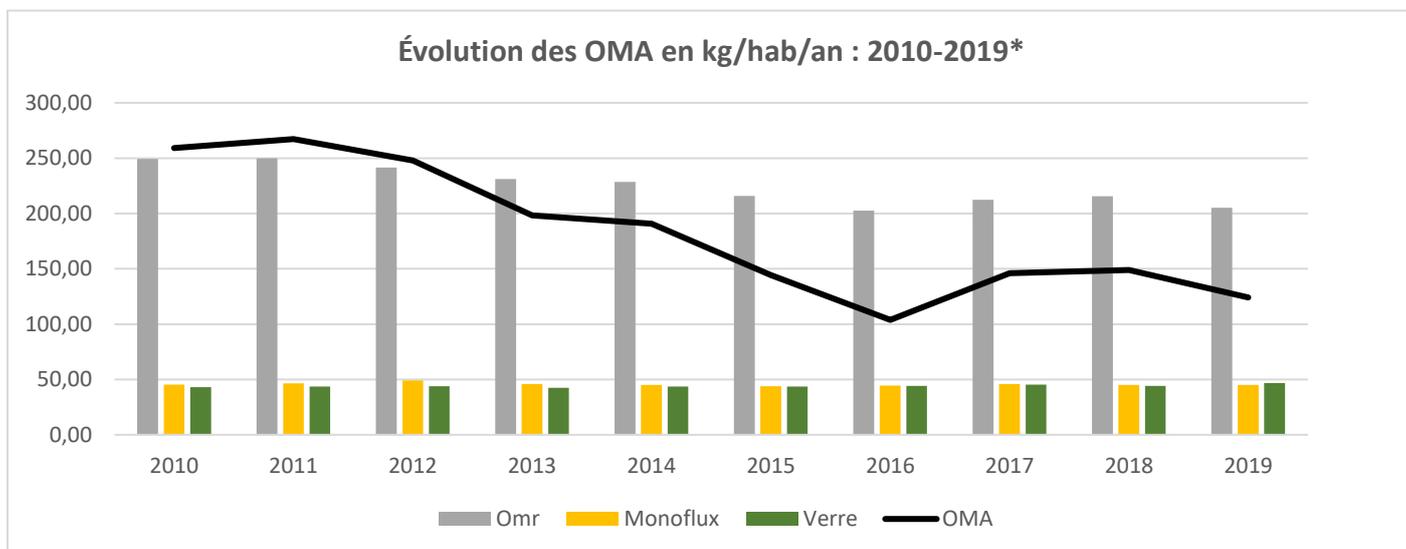




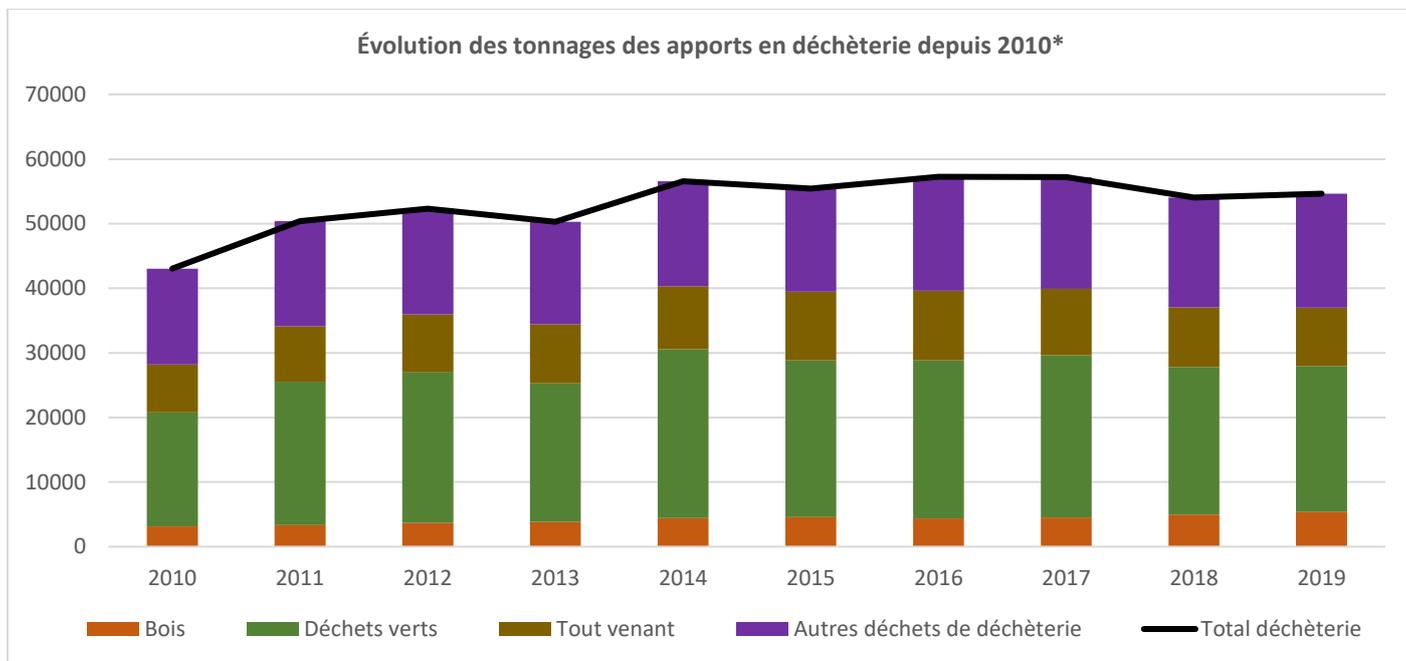
En 2019 chaque habitant du SEROC produit 661,3 kilos de déchets ménagers et assimilés par an contre 683 kilos en 2017.



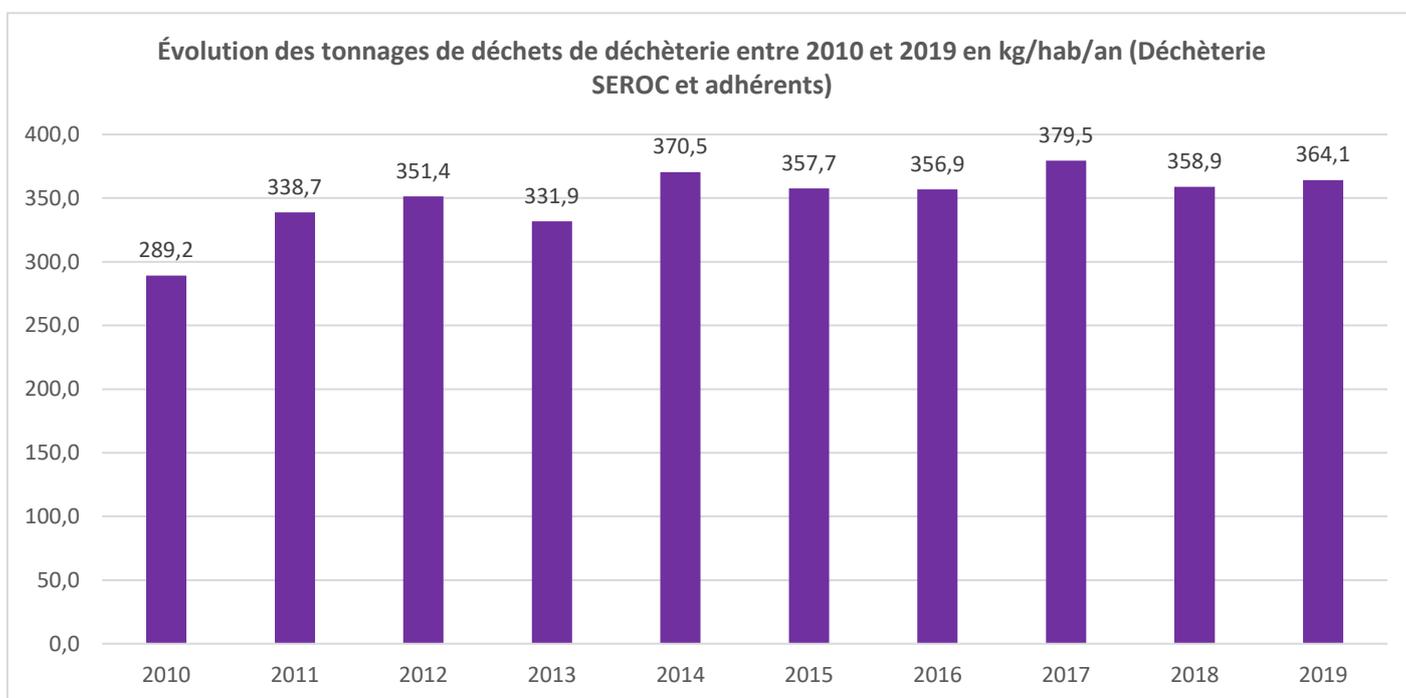
* Le SEROC ne traitant plus les Omr et le mono-flux de Courseulles et Reviens depuis le 1^{er} janvier 2019, ces tonnages ont été retirés à partir de cette date.



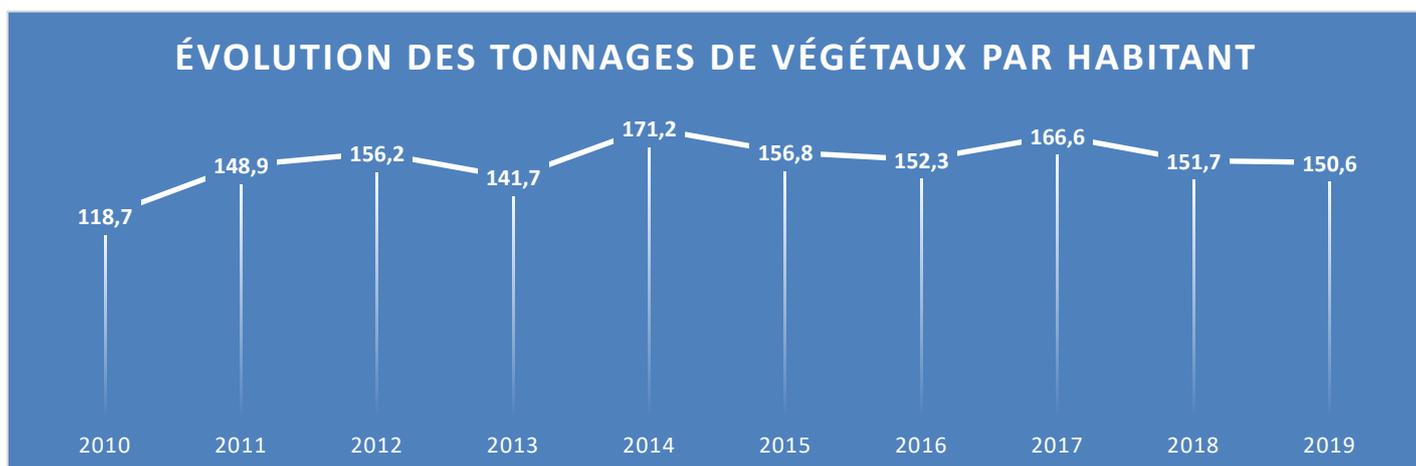
* Le SEROC ne traitant plus les Omr et le mon-flux de Courseulles et Reviens depuis le 1^{er} janvier 2019, ces tonnages ont été enlevés à partir de cette date.



* Les tonnages des déchèteries de Courseulles et de Réviers ont été enlevés à partir de 2016.



* Les tonnages des déchèteries de Courseulles et de Réviers ont été enlevés à partir de



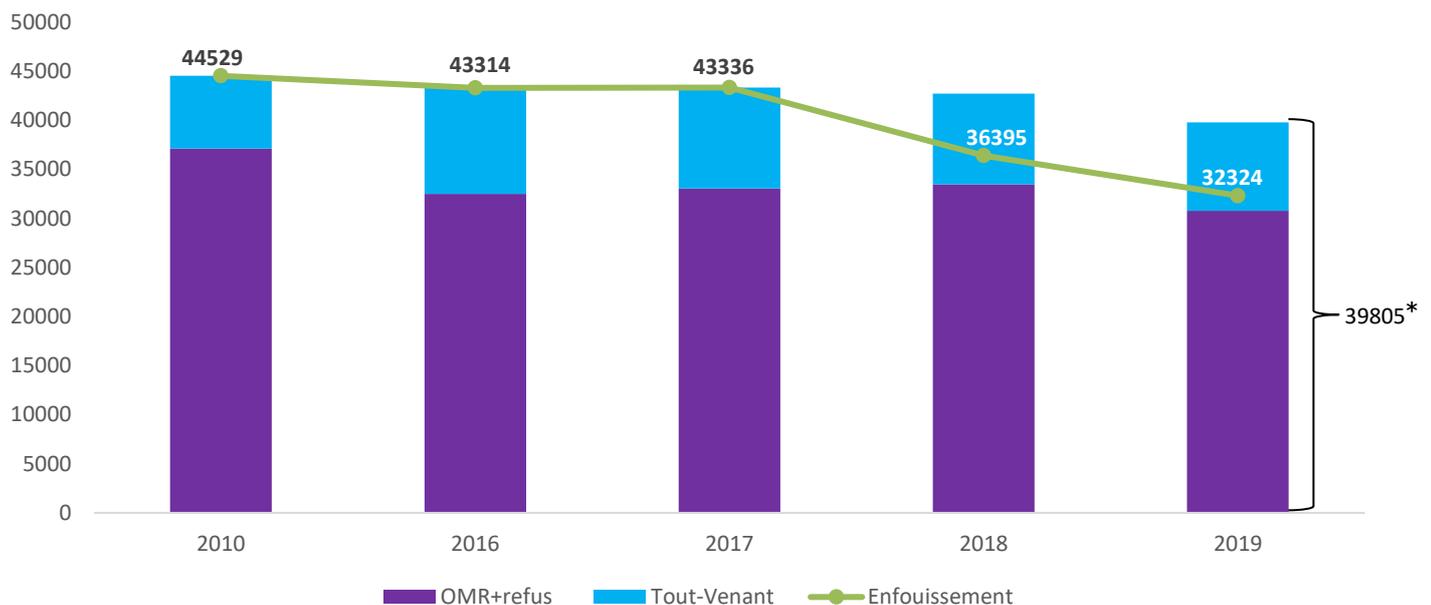
* Les tonnages des déchèteries de Courseulles et de Réviers ont été enlevés à partir de

Taux de valorisation des déchets Ménagers et Assimilés



Le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés est de 55% en 2019 contre 46% en 2010.

La réduction de l'enfouissement hors déchets dangereux et inertes



* Sur 39 805 tonnes d'ordures ménagères et tout-venant produits en 2019, 32 324 tonnes ont été enfouies et les 19% restant ont été acheminés à l'usine d'incinération de Colombelles.

En 2019, l'ensemble des déchets enfouis (refus de tri, ordures ménagères résiduelles, tout-venant sans les apports des communes de Courseulles sur-Mer et Réviers, Tout-venant hors SEROC, tout-venant porte-à-porte) ont diminué de 11% par rapport à 2010 et de 7% par rapport à 2018. Cette baisse de l'enfouissement amorcée en 2017 s'explique d'une part, par la mise en place de l'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant ». Pour la deuxième année consécutive, les tonnages du tout-venant sont en baisse sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

D'autre part, la baisse de l'enfouissement est consolidée par l'incinération d'une partie des ordures ménagères à l'usine d'incinération de Colombelles qui valorise ces déchets en énergie (chauffage urbain et production d'électricité).

Bilan des indicateurs du PLPDMA

Fiche action n°1 : Réemploi, Réparation, Réutilisation

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

La réduction des déchets à la source nécessite un changement de comportement des habitants en faveur du don et du réemploi. Chacun doit pouvoir s'interroger au moment où il achète mais aussi dès lors qu'il n'utilise plus son produit : peut-on faire autrement que jeter ? Donner des vêtements ou des objets encore en état permet de leur assurer une deuxième vie. Ce sont autant de déchets qui sont détournés de la benne tout-venant. De plus, le réemploi et la réparation favorisent l'emploi local, permettent de développer l'économie circulaire et de soutenir les structures de l'économie sociale et solidaire.

Le SEROC travaille en collaboration avec 3 associations du territoire : Deuxième Vie, Deuxième Chance, Emmaüs et la BACER. En 2014, la collectivité a équipé son réseau de déchèteries de bennes « Récup' solidaire » pour que les habitants puissent donner leurs objets en vue de leur réemploi. Les usagers peuvent y déposer du mobilier en état, des jouets, de la décoration.

Le réemploi et la réutilisation ont également été promus par les animations « Troc tes trucs » (système gratuit de dépôts/reprises des objets sans condition de valeur) menées par le service Animation territoriale en 2012 et 2013.

Par ailleurs, un projet de recyclerie a été construit et mis en place début 2014 par la BACER, accompagné du SEROC. Ce projet correspond à l'aboutissement de la chaîne du réemploi dans la logique d'économie circulaire (5 emplois créés). Aussi, depuis 2015, le SEROC promeut l'activité de la recyclerie auprès du grand public.

Enfin, le syndicat a engagé avec les collectivités adhérentes et volontaires, son affiliation à la filière Eco-TLC afin d'assurer la communication globale sur l'installation et la récupération en conteneurs des textiles, linges, chaussures et accessoires en cuirs (hors Vire Normandie). La récupération des textiles, linges et chaussures par les associations permet de détourner ces déchets de la benne tout-venant. Ils sont ensuite revendus dans cinq magasins de la BACER ou recyclés dans d'autres filières en fonction de leur état.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

L'objectif général de cette action est d'améliorer le système du réemploi tel qu'il existe aujourd'hui sur le territoire du SEROC, en lien avec les associations du territoire afin d'augmenter les quantités d'objets détournés de la benne tout-venant. A moyen terme, il s'agit de repenser la filière du réemploi.

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION EN 2019

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
BACER	M. JARDIN	Acteur du réemploi
EMMAÛS	Mme VALLADON	Acteur du réemploi
DEUXIEME VIE DEUXIEME CHANCE	M. PEUVREL	Acteur du réemploi
REPARE CAFÉ DE BAYEUX	M. JEANNE	Acteur du réemploi
Exposants du Village de la Récup'	26 exposants	Acteurs du réemploi

CALENDRIER D'INTERVENTION

RÉEMPLOI, RÉPARATION, RÉUTILISATION	2018	2019	2020
Développement des partenariats et communication	En cours	Réalisé	
Mise en visibilité et aménagement de la benne récup' solidaire	Reportée	Reportée	
Détourner davantage d'objets de la benne tout-venant grâce au réemploi.	En cours	Poursuite	
Organisation du Village de la Récup'		Réalisée	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Potentiel d'évitement : 70 tonnes pour les trois années du PLPDMA.

Remarque : Les quantités de déchets évités par la récupération d'objets dans la benne réemploi, le dépôt dans les conteneurs à textiles ou même les réparations réalisées par les Repairs-café sont transmises mensuellement au SEROC par les associations partenaires.

Indicateurs d'activités			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,1	1	0,5
résultats	0,1	1	

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
Réemploi : réorganisation technique			
nombre de bennes sécurisés	10	—	—
résultats	5		
nombre de bennes repeintes	—	10	—
résultats	—	0	
nombre de bennes pourvues d'étagères	10	—	—
résultats	0		

Réemploi: développement des partenariats			
nombre de réparations cafés par an	20	20	20
résultats	22	20	
nombre d'événement inter-associations	3	2	2
résultats	2	0	
nombre de rencontres entre les gardiens et les associations	1	—	—
résultats	0	—	
nombre de journées de présence des associations en déchèterie	—	7	—
résultats	—	0	
Village du réemploi et de la réparation			
nombre de structures participantes au village du réemploi	—	15	—
résultats	—	26	

Indicateurs d'impact			
Indicateurs de participation	2018	2019	2020
Réemploi : développement des partenariats			
nombre de personnes sensibilisés sur les déchèteries par les associations	—	350	—
résultats	—	0	
nombre de personnes vues lors des ateliers réparation	400	400	400
résultats	392	407	
nombre d'objets réparés lors des ateliers réparations	240	240	240
Résultats	280	299	

Village de la Récup'			
nombre de réparations réalisées pendant le village du réemploi	-	50	-
résultats	-	-	-
nombre de visiteurs au village de la Récup'	-	300	-
résultats	-	1535	-
quantités d'objets réemploi vendus lors du village de la Récup'	-	10	-
résultats	-	80	-
Couches lavables			
nombre de familles engagées dans le système de prêts de couches lavables	20	20	20
résultats	11	18	
nombre de familles sensibilisées et utilisatrices de couches lavables	10	10	10
résultats	5	10	
Quantités évitées en tonnes	2018	2019	2020
Développement des partenariats			
Total économies objets réparés ateliers de réparation (t/an)	1,2	1,2	1,2
Résultats	1,4	1,5	
Total économies cumulées objets réparés ateliers de réparation (t/an)	1,2	2,4	3,6
Résultats	1,4	2,9	
Village du réemploi et de la réparation			
Total économie objets réparés village du réemploi (t/an)	-	0,25	-
Résultats	-	-	
Total économies cumulées objets réparés village du réemploi (t/an)	-	0,25	-
Résultats	-	-	
Filières			
total économie don et réemploi (benne récup' solidaire) (t/an)	10	20	15
Résultats	-7,8	32	
Total économies cumulées don et réemploi (benne récup' solidaire) (t/an)	10	30	45
Résultats	-7,8	24,2	
Couches lavables			
Total économies familles engagées dans le système de prêt (t/an)	0,2	0,2	0,2
Résultats	0,11	0,18	
Total économies cumulées familles engagées dans le système de prêt (t/an)	0,2	0,4	0,6
Résultats	0,11	0,29	
Total économie familles utilisatrices de couches lavables	7	7	7
Résultats	3,5	7	
Total économies cumulées familles utilisatrices de couches lavables	7	14	21
Résultats	3,5	10,5	

Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	18,4	28,65	23,4
Prévisionnel (économie cumulée)	18,4	47,05	70,45
Réalisé (économie réelle)	-2,79	40,7	
Réalisé (économie cumulée)	-2,79	37,9	

Bilan détaillé de l'action

Cette action a permis d'un côté d'augmenter le taux de valorisation et de l'autre côté elle a contribué à la baisse du taux d'enfouissement.

Repair-café

En 2019, 20 ateliers de réparations ont été organisés contre 22 en 2018 sur le territoire par les partenaires Deuxième Vie Deuxième Chance pour le Sud du territoire et Répare-café de Bayeux pour le Nord du territoire. Les deux associations ont accompagné et sensibilisé 407 visiteurs en 2019 soit 15 personnes de plus qu'en 2018. Elles ont réparé 299 objets en 2019 contre 280 en 2018. Cette performance a permis de détourner 1.5 tonnes d'appareils électriques et électroniques contre 1 tonne en 2018.

Village de la Récup'

La deuxième année du PLPDMA était placée sous le signe des 3R « Réemploi, Réparation, Réutilisation ». Pour lancer son thème de l'année, le SEROC a organisé un évènement baptisé « le Village de la Récup' ». Cet évènement a été un succès car il a permis aux visiteurs de découvrir les techniques de transformation des objets et matériaux afin de leur donner une nouvelle vie ou de prolonger leur durée de vie.

À retenir du Village de la Récup' :

- 1 535 visiteurs venus à la rencontre des 26 exposants qui ont présenté avec passion leur savoir-faire et leurs réalisations : sculptures, création de vêtements et accessoires, décoration, mobilier, réparation.
- 3 représentations du spectacle musical ambulant « Les transformateurs acoustiques ».
- Tombola avec des lots donnés par les exposants.
- Participation de l'école de Villers-Bocage avec un projet d'année : fabrication d'instruments de musique en récup.
- 94% des visiteurs habitent le Calvados, 53% font partie du territoire du SEROC.
- À la question, comment avez-vous eu connaissance de l'évènement, les usagers ont répondu : par le magazine 4 pages distribué dans les boîtes aux lettres pour 18%, par le grand affichage pour 10%, par les bâches, la radio, le bouche-à-oreille pour 9%, par la page Facebook et les affiches chez les commerçants pour 8%.
- Création d'un nouveau réseau de partenaires.
- « Un salon convivial et familial qui donne des idées » (retour d'usagers).

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Dans la continuité du Village de la Récup', le SEROC a été labellisé par l'ADEME à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets du 16 au 24 novembre 2019 pour l'organisation de son évènement intitulé « les ateliers du réemploi du SEROC ».

L'objectif de ces ateliers était d'apprendre à faire soi-même des objets avec des matériaux de récupération afin d'éviter de jeter.

À retenir des « ateliers du réemploi du SEROC dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets » :

- 61 participants
- Ateliers proposés :
 - o Répare Café : réparation de petits électroménagers
 - o Papier : fabrication d'objets de décoration
 - o Fabrication d'éponges tawashis à partir de vieux collants, T-shirts à manches longues, chaussettes
 - o Fabrication d'emballages alimentaires réutilisables avec des morceaux de tissus et de la cire d'abeille
 - o Couture
 - o Relooking de meubles

Développement des partenariats

A l'occasion de la restitution du bilan de la première année du PLPDMA, le SEROC a organisé le 13 septembre 2019 une réunion qui a regroupé l'ensemble des partenaires engagés dans le PLPDMA.

Au-delà des rencontres organisées par le Syndicat, l'association Deuxième Vie Deuxième Chance et la BACER coopèrent régulièrement en échangeant les objets s'inscrivant dans leurs thématiques respectives (Électroménager de la BACER vers Deuxième Vie Deuxième Chance et le textile et livres de Deuxième Vie Deuxième Chance vers la BACER). D'autre part, le Village de la Récup' a permis à la collectivité de découvrir d'autres acteurs du réemploi sur son territoire et dans un périmètre proche à l'échelle du Département et ainsi d'élargir son réseau de partenaires du réemploi. Le Syndicat a valorisé ce nouveau réseau de partenaires dans son magazine annuel le SEROC Infos afin de rendre visible ces acteurs auprès du grand public.

Réemploi

L'entreprise d'insertion la BACER et les associations Emmaüs, Deuxième Vie Deuxième Chance et Rivières & Bocage collectent les textiles et autres objets réemployables à travers des bornes et conteneurs installés à cet effet dans les déchèteries. En 2019, le SEROC a décidé en commun accord avec l'ADEME de recenser toutes les collectes effectuées par ces partenaires sur le territoire du SEROC et pas seulement en déchèterie, considérant que les bornes textiles ou les dons d'objets pour le réemploi contribuent à l'économie circulaire au même titre que les collectes effectuées dans les déchèteries. Par ailleurs, cela permet de mesurer les tonnages réemploi détournés des déchèteries.

En 2019, les partenaires réemploi du SEROC ont collecté 827 tonnes de textiles sur l'ensemble du territoire dont 71 tonnes collectées en déchèterie.

En outre, 151 tonnes d'objets récup' solidaire ont également été collectées sur tout le territoire dont 81 tonnes en déchèterie.

Pour cette deuxième année du PLPDMA, les tonnages réemploi collectés dans les déchèteries ont augmenté de 25% par rapport à la première année.

Dans le cadre de son engagement à la promotion du réemploi sur son territoire, le SEROC souhaite engager une réflexion sur l'optimisation de la filière réemploi dans le but de détourner plus de matières valorisables des déchèteries, et en particulier de la benne tout-venant. À cet effet, il a effectué un voyage d'études au SMICVAL MARKET dans le but de s'inspirer de ce concept pour appréhender autrement sa politique du réemploi.

Couches lavables

Cette action a pour objectif d'accompagner les familles souhaitant expérimenter les couches lavables.

En 2019, le nombre de familles engagées dans le prêt de couches lavables a augmenté de 6% soit 18 familles bénéficiaires du prêt de couches lavables. Après avoir testé ce concept, 10 familles ont continué en achetant elles-mêmes les couches lavables. Cette augmentation peut s'expliquer en partie par le relais médiatique assuré sur ce sujet au niveau national.



Exposition lors du village de la récup'



Le Répare Café de Bayeux en prestation pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Fiche action n°2 : Lutte contre le gaspillage alimentaire

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

Le gaspillage alimentaire est défini par l'ADEME comme « toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée ». La lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité nationale.

La loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage fixe un objectif national de réduction du gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2025. La lutte contre le gaspillage alimentaire est intégrée au Code de l'environnement. La loi précise que la lutte contre le gaspillage alimentaire passe par la sensibilisation, la mobilisation et la communication auprès des différents acteurs du territoire notamment dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets. Les écoles ont désormais l'obligation de dispenser une information sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Depuis 2014, le SEROC s'attache à relayer la dynamique nationale de lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2014, le SEROC a organisé un repas « Zéro déchet » qui a permis de sensibiliser une centaine de personnes. En 2015, le SEROC a choisi de travailler sur la mise en place d'une disco-soupe lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, dans le cadre de son implication dans le réseau REGAL. Près de 350 personnes ont répondu présent à cet événement. En 2017, il a mis en place une démarche avec les cinq lycées du territoire (diagnostic et plan d'actions) en partenariat avec la Région Normandie et a continué la sensibilisation du grand public notamment en partenariat avec une grande surface du territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

L'objectif des actions présentées ci-après est double :

- Faciliter la prise de conscience des usagers/consommateurs
- Au-delà de la sensibilisation, réduire de façon effective le gaspillage alimentaire

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
Région Normandie	Christophe SAUSSAYE	« Faux pas Gâcher Dans Mon Lycée »
Lycées (Marie Curie, Jean Mermoz, Les Champs de Tracy, Arcisse de Caumont et Alain Chartier)	Les chefs de cuisine	
Chambre du Commerce et de l'Industrie	Florence VIVIER	Accompagnement
REGAL	Direction	Membre
CREPAN	Nathalie VILLERMET	Technique

CALENDRIER D'INTERVENTION

Lutte contre le gaspillage alimentaire	2018	2019	2020
Accompagner les établissements scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire	En cours	Poursuite	
Expérimentation d'une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire en EPHAD		En cours	Poursuite
Sensibilisation dans les grandes surfaces	Réalisée	Pas de poursuite	
Développer l'usage du « Gourmet Bag »		En cours	
Atelier « Je cuisine avec les restes »		Reportée	Mise en place

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Calcul :

7 kg par personne sensibilisée et 30g par élève sensibilisé, 500 personnes vues Grande et Moyenne Surface (GSM)

Primaire : Gisement = 120gr/pers/repas (guide ADEME réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective)

Potentiel de réduction = 10% = 12g/pers/repas → 1,7kg/an/pers (calcul : 36 semaines X 4 jours) = 144 jours X 12gr

Lycéens : gisement = 2,9t à Tracy, 7t à Curie, 2,8t à Mermoz, 7t à Arcisse et 13t à Chartier

Potentiel de réduction = 0,29+0,7+0,28+0,7+2,6

Potentiel d'évitement pour les trois années du PLPDMA : 53 kg/habitant

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,5	1,1	2,5
Résultats	0,5	1,01	
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
GOURMET BAG			
Nombre de restaurants étoilés contactés	–	19	–
Résultats	–	0	
Nombre de restaurants étoilés rencontrés et sensibilisés	–	10	
Résultats	–	0	
Nombre de restaurants contactés	–	40	20
Résultats	–	18	
Nombre de restaurants rencontrés et sensibilisés au gourmet bag	–	20	10
Résultats	–	18	
TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
Nombre de rencontres avec le Département	1	1	1
Résultats	0	0	
Nombre de rencontres avec la Région	2	1	1
Résultats	3	3	
Nombre d'écoles primaires contactées pour la mise en place d'un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire	131	131	131
Résultats	131	131	
GRANDE DISTRIBUTION			
Nombre de GSM engagées	3	2	–
Résultats	3	0	
ATELIERS JE CUISINE AVEC LES RESTES			
Nombre d'ateliers "je cuisine avec les restes"	–	3	3
Résultats	–	0	
CUISINES CENTRALES			
Nombre de cuisines centrales rencontrés et engagés dans une démarche	–	1	–
Résultats	–	1	

EPHAD			
Nombre d'EHPAD engagés dans la démarche	-	-	3
Résultats	-	1	
RESEAU REGAL			
nombre de participation aux réunions du réseau	3	3	3
résultats	4	3	

Indicateurs d'impact

Indicateurs de changement de comportement	2018	2019	2020
GOURMET BAG			
Nombre de restaurants étoilés ayant adoptés le gourmet bag	-	-	3
Résultats	-	-	
Nombre de restaurants proposant d'emporter le reste de la bouteille de vin	-	30	10
Résultats	-	0	
Nombre de restaurants ayant adoptés le gourmet bag	-	-	10
Résultats	-	-	
Nombres de gourmet bag distribués (étoilés : 10*52* nbre de restaurants /autres : 5*52* nbre de restaurants)	-	-	4160
Résultats	-	-	

TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
nombre de lycées impliqués	5	5	5
résultats	5	5	
Nombres d'écoles ayant mis en place un projet sur l'année	-	5	5
Résultats	-	0	
Nombre d'élèves de primaire impliqués	-	500	500
Résultats	-	0	

GRANDE DISTRIBUTION			
Nombre de personnes sensibilisées dans les GMS	1800	1200	-
Résultats	1714	0	-
ATELIERS JE CUISINE AVEC LES RESTES			
Nombre de participants aux ateliers "je cuisine avec les restes"	-	30	30
Résultats	-	0	

EPHAD			
Nombres de personnes âgées concernés par la démarche de réduction du gaspillage alimentaire	-	-	120
Résultats	-	167	
Quantités évitées	2018	2019	2020
GOURMET BAG			
Total économies gourmet bag (t/an)	-	-	0,29
Résultats	-	-	
Total économies cumulées gourmet bag	-	-	0,29
Résultats	-	-	
TRAVAIL AVEC LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES			
Total économies projet primaire	-	4,3	4,3
résultats	-	0	
total économies cumulées projet primaire	-	4,3	8,6
résultats	-	0	
Total économies projet lycée (t/an)	16,35	-	-
résultats	14,5	3,25	
total économies cumulées projet lycée (t/an)	16,35	16,35	16,35
Résultats	14,5	17,8	
ATELIER JE CUISINE AVEC LES RESTES			
Total économies animation "je cuisine les restes" (tonnes/an)	-	0,21	0,21
résultats		0	
Total économies cumulées animation "je cuisine les restes" (tonnes/an)	-	0,21	0,42
Résultats		0	
GRANDE DISTRIBUTION			
total économie sensibilisation en GMS	12,6	8,4	-
Résultats	12	0	
total économies cumulées sensibilisation en GMS	12,6	21	21
résultats	12	0	
EPHAD			
total économie sensibilisation	-	-	6,78
résultats	-	-	
total économies cumulées sensibilisation	-	-	6,78
résultats	-	-	

Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	28,95	12,91	11,58
prévisionnel (économie cumulée)	28,95	41,86	53,44
réalisé (économie réelle)	26,5	3,3	
réalisé (économie cumulée)	26,5	29,8	

Bilan détaillé de l'action

« Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée »

Une grande partie de la lutte contre le gaspillage alimentaire a été consacrée à la poursuite du projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée » avec 5 lycées du territoire à travers les sessions de pesées et la mise en place de nouvelles actions ayant contribué à la réduction du gaspillage alimentaire.

En 2019, deux sessions de pesées ont été organisées par le SEROC dans chacun des lycées. La première session s'est tenue du 29 avril au 03 mai 2019. Cela a permis de constater un recul moyen du gaspillage alimentaire de 31% par rapport à la dernière session de 2018. La deuxième session de pesées s'est tenue entre le 07 octobre et le 11 octobre 2019. Elle a marqué la fin du projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée » et de trois années de collaboration avec les lycées et la Région Normandie.

Le bilan de la démarche est très satisfaisant car le gaspillage alimentaire a diminué en moyenne dans les 5 lycées de 31% depuis le début de la démarche en 2017 soit 17,8 tonnes de déchets alimentaires évités.

Pour atteindre cette baisse, plusieurs actions de sensibilisation ont été mises en place par le SEROC et ses partenaires, notamment :

- La réalisation de 30 vidéo-débats par les chargées d'animation territoriale du SEROC afin d'échanger directement avec les élèves de seconde sur le gaspillage alimentaire.
- La distribution par le SEROC des affiches montrant les performances de chaque lycée en matière de gaspillage alimentaire.
- La réalisation de 9 animations dans le but de revisiter des aliments boudés par les élèves. Ces animations ont été réalisées par un prestataire privé, dans le self avec pour support les meubles mobiles achetés par la Région Normandie.
- Échanges de bonnes pratiques dans le réseau inter-établissement.
- Dynamique d'amélioration continue des chefs de cuisine.

Appel à projet écoles primaires

Le SEROC a lancé en novembre 2019 un appel à projet « réduction du gaspillage alimentaire » pour les écoles primaires. Trois écoles ont été retenues pour être accompagnées. Il s'agit des écoles suivantes :

- L'école primaire de Caumont-l'Eventé,
- L'école primaire de Bény-Bocage,
- L'école primaire de Villers-Bocage.

L'accompagnement des écoles primaires consistera dans un premier temps, à faire un état des lieux puis, dans un second temps, à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action avec les acteurs mobilisés.

Accompagnement du collège de Villers-Bocage

Le collège de Villers-Bocage a sollicité le SEROC en 2019 pour un accompagnement dans le but de réduire son gaspillage alimentaire. En mars 2020, une session de pesée en vue de diagnostiquer le gaspillage au sein du collège a été organisé.

Partenariat avec le CREPAN

Après avoir été lauréat de l'appel à projet sur la réduction du gaspillage alimentaire de l'ADEME, la DRAAF et la DREAL, le CREPAN a sollicité un partenariat avec le SEROC pour mettre en place des actions communes de réduction du gaspillage alimentaire et de promotion du Gourmet Bag auprès des restaurateurs sur le secteur du Bessin.

Dans le cadre de cette mutualisation des efforts pour promouvoir la réduction du gaspillage alimentaire, le SEROC et le CREPAN ont rencontré en 2019 une dizaine de restaurateurs sur le Bessin pour la mise en place de diagnostics afin de déterminer avec précision le gaspillage alimentaire. Par manque de temps des restaurateurs, aucun diagnostic n'a pu être posé.

Partenariat avec la Chambre du Commerce et de l'Industrie

Le SEROC a signé un partenariat avec la CCI dans le cadre du projet #dupainsurlaplanche porté par cette dernière. Ce projet consiste à identifier et mettre en lumière les bonnes actions des restaurateurs du secteur de l'Intercom de la Vire au Noireau et d'Isigny-Omah Intercom. Après plusieurs réunions avec les partenaires participants au projet, une trame d'enquête a été mise en place et les visites terrains ont débuté en octobre 2019.

EHPAD

À l'issue de l'appel à projet de la maison gourmande relayé par le SEROC aux EHPAD du territoire, les EHPAD de Vire sont engagés dans cet appel à projet depuis avril 2019. Les premières pesées dans le cadre de cet appel à projet ont eu lieu en juin 2019. D'autres pesées sont prévues en 2020.

Réseau REGAL

Le 4 avril 2019, le SEROC a assisté aux assises régionales de lutte contre le gaspillage alimentaire organisées par le REGAL au Havre. Le 28 mai 2019, le SEROC a participé à un groupe de travail animé par le REGAL. Ce groupe de travail consistait à mettre en avant les acteurs de la consommation responsable Normande. Le SEROC a également participé au « défi assiettes vides » du 07 octobre au 11 octobre 2019 organisé par le REGAL via la mobilisation de 5 lycées.



Animation réalisée par le prestataire avec le meuble mobile



Affiche illustrant le gaspillage alimentaire avec un équivalent en nombre de repas et de smartphone

Fiche action n°3 : Valorisation des déchets et nouvelles filières

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

Depuis la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et le décret du 10 juin 2015, les collectivités doivent mettre en place des actions pour tendre vers l'objectif de réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés, c'est-à-dire les ordures ménagères et assimilés et les déchets de déchèteries. La cible d'action est donc élargie aux déchets de déchèteries. Parmi les déchets de déchèterie, la benne tout-venant a été identifiée comme un gisement prioritaire. En effet, son contenu, composé à 46% d'erreurs de tri (MODECOM 2016) c'est-à-dire de déchets disposant d'une benne appropriée sur la déchèterie, n'est pas valorisé mais enfoui. S'il paraît difficile de réduire les déchets de déchèteries, un travail approfondi sur la benne tout-venant peut permettre d'augmenter la quantité de déchets valorisés et dans le même temps de réduire l'enfouissement. Il s'agit pour ce faire de réduire le pourcentage d'erreurs de tri.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Diminuer les erreurs de tri dans la benne tout-venant et réduire les tonnages de tout-venant
- Diminuer les erreurs de tri dans les sacs jaunes (déchet recyclables)
- Augmenter la quantité de déchets valorisés grâce au meilleur tri (ordures ménagères, tri sélectif et benne tout-venant) et à la mise en place de nouvelles filières

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
COLLECTÉA	M. LECHEVALIER BOISSEL	Adhérent du SEROC
PRÉ - BOCAGE INTERCOM	Mme BIANCHI	Adhérent au SEROC
SEULLES TERRE et MER	M. PORTEUX	Adhérent au SEROC
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Mme DALLET et Mme AUGUSTIN	Adhérent au SEROC
SIDOM DE CREULLY	M. FONTAINE	Adhérent au SEROC
CITÉO	Mme HÉRITIER	Financier
GRENTE BENNES DÉCHETS (GBD)	M. GRENTE	Repreneur
ÉCO-MOBILIER	Mme LAPICHE	Repreneur

CALENDRIER D'INTERVENTION

Organismes partenaires	2018	2019	2020
Optimisation de la collecte et du tri des déchets	En cours	Poursuite	
Caractérisation de la benne Tout-Venant	Réalisée	Poursuite	
Recrutement d'un ambassadeur de tri Tout-venant	Réalisée	Poursuite	
Mise en place de la filière bâches souples	Reportée	Reportée	
Mise en place de la filière plâtre	En cours	Réalisée sous forme d'expérimentation	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Ci-dessous le potentiel de réduction sur cette action pour les trois années du PLPDMA :

Enfouissement : 6 630 tonnes évitées à l'enfouissement par conséquent, une augmentation de la valorisation de 6 630 tonnes.

Poids d'une benne pleine tout-venant : 3,62 tonnes

Indicateurs d'activités			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	6	4	4
résultats	6	4,5	
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET DU TRI SELECTIF			
Nombre de suivis de collecte et de porte à porte	6	6	6
Résultats	6	6	
Nombre d'unités de transferts Réalisées	1	-	1
Résultats	1	-	
Nombre d'animations qualité du tri réalisées	8	8	8
Résultats	46	8	
Nombre de formations éco-événements organisées	2	2	2
Résultats	0	0	
Nombre de nouveaux événements accompagnés	2	2	2
Résultats	0	8	
Nombre de caractérisations mensuelles réalisées	57	-	
Résultats	41	39	
Nombre d'animations scolaires réalisées	84	84	84
Résultats	111	182	

Mode calcul pour les indicateurs d'impacts**Sensibilisation ambassadeur de tri tout-venant :**

Moyenne de personnes sensibilisées par jour : 30 personnes, 6 mois passés en déchèteries, Baisse du tout-venant en tonne : 821 tonnes/an, Poids moyen de la rotation d'une benne tout-venant : 3,62 tonnes

Indicateurs d'impact			
Changement de comportement	2018	2019	2020
OPTIMISATION DE LA COLLECTE ET DU TRI SELECTIF			
Nombres de personnes rencontrées en porte-à-porte	1 500	1 500	1 500
résultats	3 509	1 954	
nombres de personnes aux animations qualité du tri	200	200	200
Résultats	4 189	373	
Nombres de bénévoles formés aux gestes de tri	2	2	2
résultats	0	0	

Quantités évitées	2018	2019	2020
QUALITE DU TRI SELECTIF			
Total économie porte-à-porte (t/an)	36	36	36
résultats	42	24	
Total économies cumulées porte à porte (t/an)	36	72	108
résultats	42	66	
Total économies animations qualité du tri (t/an)	2,4	2,4	2,4
résultats	50,3	5	
Total économies cumulées animations qualité du tri (t/an)	2,4	4,8	7,2
Résultats	50,3	55,3	
Total économies éco-événements	0,5	0,5	0,5
résultats	0	2	
Total économies cumulées éco-événement	0,5	1	1,5
résultats	0	2	
PAIN			
Total valorisé (t/an)	60	100	120
résultats	0	0	
Total valorisé (t/an) en cumulé	60	160	280
résultats	0	0	
TEXTILES DÉCHÈTERIE			
Total économies	190	190	190
résultats	67,18	70,67	
Total économies cumulées	190	380	571
résultats	67,18	137,85	
Total des tonnages réduction	2018	2019	2020
prévisionnel (économie réelle)	288,9	328,9	348,9
prévisionnel (économie cumulée)	288,9	617,8	967,7
réalisé (économie réelle)	159,48	101,67	
réalisé (économie cumulée)	159,48	261,15	

Bilan détaillé de l'action

La valorisation des déchets et nouvelles filières est une action regroupant un double enjeu. Non seulement il s'agit d'augmenter le taux de valorisation mais il s'agit aussi de baisser le taux d'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes.

L'année 2019 a été prolifique en termes de valorisation. L'ensemble des gisements valorisables hormis les déchets verts et le papier ont connu une augmentation importante.

Optimisation de la collecte et du tri sélectif

Les deux ambassadrices du tri du SEROC ont poursuivi en 2019 leur mission de sensibilisation sur les consignes de tri auprès des foyers du territoire en réalisant des porte-à-porte qui prennent deux formes. La première concerne la sensibilisation et le rappel des consignes du tri et la seconde consiste à faire d'abord un suivi de collecte c'est-à-dire vérifier visuellement le contenu des poubelles et encourager les bons trieurs en mettant un message de félicitation dans leurs boîtes aux lettres. Quant aux mauvais trieurs, les ambassadrices font du porte-à-porte pour leur rappeler les consignes du tri.

Au total, 1 954 personnes ont été rencontrées en 2019 par les ambassadrices de tri au cours de leur mission de porte-à-porte contre 3 509 en 2018.

Le SEROC projette d'arrêter les missions de porte-à-porte et de se consacrer aux opérations ciblées notamment dans les établissements scolaires, les grandes surfaces et l'habitat collectif. En effet ce mode de communication ne semble plus être pertinent.

Les ambassadrices ont pris part aux côtés des chargées d'animations à 8 animations « stands qualité du tri » avec 373 personnes sensibilisées (Tour cycliste de Normandie-déchets quizz intergénérationnel résidence les Hauts de l'Aure à Saint-Vigor-le-Grand, Fête de la Nature à Ver-sur-Mer, Fête du Développement Durable à Vire Normandie, Fête de l'arbre à Vouilly, Animation intergénérationnelle avec le CLIC du Bessin, Foot tri au club de Foot d'Aunay-sur-Odon).

En 2019, 39 caractérisations des emballages issus de la collecte sélective ont été réalisées auprès des prestataires (GDE et SPHERE) par les agents du SEROC afin de se rendre compte de l'efficacité des animations et missions de sensibilisation réalisées tout au long de l'année. Ces refus de tri sont essentiellement composés de pots et barquettes plastiques, des films plastiques. On retrouve régulièrement des mégots de cigarettes, des boîtes de camembert en bois, des mouchoirs et des essuie-tout. L'extension des consignes de tri prévue en 2020 permettra de réduire les erreurs de tri sur certains gisements plastiques.

La valorisation du tri sélectif

On constate en 2019 un recul de la performance du tri sur l'ensemble du territoire soit 241 tonnes de moins que l'année 2018. Par ailleurs, le geste de tri a augmenté de 0,3% par rapport à l'année de référence 2010.

Contrairement à l'année 2018, le tonnage du verre collecté est reparti à la hausse en 2019 avec 7235 tonnes de verre collectés contre 6 845 tonnes collectés en 2018 soit une augmentation de 6% en un an.

Éco-événement

Le SEROC a accompagné 8 nouveaux événements en 2019 en mettant à la disposition des organisateurs des outils pour faciliter le tri et la réduction des déchets. Il s'agit de poubelles double collecteurs, des mémos pour le tri, des kakémonos en lien avec l'évènement, etc... En 2019, le SEROC a également lancé un prêt de gobelets réutilisables.

Tout-venant et déchets de déchèteries

La réduction du tout-venant est un levier important dans l'atteinte des objectifs du PLPDMA. Elle influe non seulement sur la baisse de l'enfouissement mais aussi sur l'augmentation du taux de valorisation.

En 2019, le SEROC a engagé pour la deuxième année consécutive un ambassadeur tout-venant pour une durée de 6 mois avec pour rôle la sensibilisation au tri et au devenir de la benne tout-venant des usagers fréquentant les différentes déchèteries du territoire. Les 6 mois de présence de l'ambassadeur sur les déchèteries ont permis de sensibiliser 4 800 usagers. A cela s'ajoute 803 personnes sensibilisées par le service animation territoriale pendant ces 13 jours de présence sur les différentes déchèteries, ce qui porte à 5 603 le nombre de personnes rencontrées.

3 750 livrets explicatifs du tri en déchèterie ont été distribués par les agents du service animation territoriale et par le secrétariat technique du SEROC à l'occasion des distributions de cartes de déchèteries. Des MODECOM ont été prévus sur l'ensemble des déchèteries courant 2019. Au final, en raison d'intempéries et d'un manque de personnel suffisant, seuls 5 MODECOM ont été réalisés par le service déchèterie en collaboration avec le service animation territoriale. Avec les bons résultats concernant la baisse du tout-venant, il est constaté que la stratégie de caractérisation jusque-là utilisée est moins adaptée. En effet, elle demande une mobilisation d'au moins 8 personnes et se révèle très chronophage. Près de 6 jours de travail y sont consacrés par an, à raison d'une matinée par déchèterie.

Le SEROC souhaite pour la dernière année du PLPDMA simplifier cette démarche tout en gardant la même dynamique d'évaluation. Il s'agira de procéder à des « caractérisations visuelles » depuis l'unité de transfert de Bayeux. Cette nouvelle façon de faire permettra d'identifier visuellement les erreurs les plus flagrantes sans pour autant vider la benne.

En 2019, le tonnage du tout-venant (déchèteries de l'ensemble du territoire et collecte en porte-à-porte) a diminué de 2% par rapport à 2018 soit 81 rotations évitées.

Nouvelles signalétiques

La deuxième année du PLPDMA a été marquée par l'installation des nouveaux panneaux de signalétiques sur 5 déchèteries du SEROC.

Filières plâtre

Après plusieurs rencontres sur la valorisation du plâtre avec la déchèterie professionnelle Grente Bennes Déchets (GBD), le SEROC a trouvé un accord avec cette dernière pour tester la collecte du plâtre. En novembre 2019, la première benne plâtre a été installée sur la déchèterie de Vaucelles pour une expérimentation de 6 mois. Cette expérimentation a été abandonnée en février 2020 faute de repreneurs fiables et durables.



Les ambassadrices de tri en pleine formation sur les consignes de tri dans la commune de La Cambe

Fiche action n°4 : Réduction des déchets verts et compostage

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

Les déchets verts représentent 43% des déchets de déchèteries. Les tonnages de déchets verts collectés sur l'ensemble du territoire du SEROC ont augmenté de 36% en 6 ans. Les branches représentent les deux tiers des déchets verts apportés. Si le SEROC enregistre une baisse de plus de 10% de ces ordures ménagères depuis 2011, les déchets de déchèteries ont progressé de 27% depuis 2010, notamment en raison de la forte hausse des déchets verts apportés par les usagers en déchèteries. Le SEROC souhaite donc proposer aux usagers une solution alternative à l'apport des déchets verts en déchèterie.

Pour connaître les habitudes et souhaits des usagers, une enquête a été réalisée fin 2016, auprès de 385 usagers, sur 10 déchèteries du SEROC. Elle montre un intérêt des usagers pour la pratique du broyage de leurs branchages. L'enquête montre également que les usagers sont encore peu sensibilisés aux techniques de jardinage au naturel.

Par ailleurs, le SEROC met à disposition des habitants des composteurs depuis 2004 afin qu'ils détournent leurs déchets de cuisine. En effet, 22% des ordures ménagères résiduelles peuvent être compostées, soit 44Kg/an/hab (source : MODECOM SEROC 2018) contre 30Kg/an/hab en 2016. On constate donc que la part des déchets compostables dans les ordures ménagères résiduelles augmente, ce qui montre l'importance de poursuivre les campagnes de promotion du compostage pour que cette pratique se généralise sur le territoire.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie
- Proposer des solutions complémentaires à l'apport de branches en déchèterie
- Communiquer sur le broyage et les techniques de jardinage au naturel
- Poursuivre le développement de la pratique du compostage sur le territoire du SEROC

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
Les 6 collectivités adhérentes	Les élus	Humain
Les bailleurs sociaux	Directions	Technique
Les établissements scolaires	Directions	Technique
Les établissements sanitaires	Directions	Technique
Les hôtels et restaurants	Gérants	Technique

CALENDRIER D'INTERVENTION

RÉDUCTION DES DÉCHETS VERTS ET COMPOSTAGE	2018	2019	2020
Mise en place du broyage		Reportée	Prévue
Distribution de composteurs	Réalisée	Réalisée	Poursuite

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Méthode de calcul

Composteur individuel ou partagé : 67,2 kg de déchets compostables par foyer

Restaurants/Hôtels : 200g X 300 jours X nb de repas

Établissements scolaires : 200g X 180 jours X nb de repas

Établissements sanitaires : 200g X 365 jours X 2 repas X nb de repas

Camping : 200g X 180 jours X nb repas

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,1	0,6	0,6
Résultats	0,1	0,4	

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
Nombre de partenaires pour le broyage rencontrés	2	–	–
Résultats	1	12	
Nombre de formations réalisés par le CREPAN	2	2	2
Résultats	0	0	
Nombre de formations réalisées par la FREDON (communes)	3	3	3
Résultats	0	0	
Nombre d'animations sur le parc éco-éducatif	–	2	4
Résultats	–	12	
Nombre d'animations assurées par le CREPAN et la FREDON	–	3	3
Résultats	–	0	
Nombre de réunions publiques	–	–	5
Résultats	–		
Nombre de permanences broyage en déchèterie	–	6	14
Résultats	–	0	
Nombre de permanences broyage sur les communes	–	–	10
Résultats	–		

Indicateurs d'impact			
Indicateurs de participation	2018	2019	2020
Nombre de foyers aux opérations de broyage en déchèteries	–	300	1000
Résultats	–	0	
Nombre de foyers aux opérations broyage sur les communes	–	300	1000
Résultats	–	0	
Nombre de personnes à la formation CREPAN	20	20	20
Résultats	0	0	

Nombre de personnes à la formation FREDON	30	30	30
Résultats	0	0	
Nombre de personnes actions de sensibilisation Parc	–	30	60
Résultats	–	341	

Quantités évitées	2018	2019	2020
Total économies permanences broyage en déchèterie	–	4,6	15,36
Résultats	–	0	
Total économies cumulées permanences broyage en déchèterie	–	4,6	19,96
Résultats	–	0	
Total économies permanences broyage dans les communes	–	4,6	15,36
Résultats	–	0	
Total économies cumulées broyage dans les communes	–	4,6	19,96
Résultats	–	0	
Total économie bois de chauffage	–	–	1438,4
Résultats	–	–	
Total économies cumulées bois de chauffage	–	–	1438,4
Résultats	–	–	
Total économies branchages amenés directement sur la plateforme de compostage (t/an)	1500	1500	1500
Résultats	2611,7	3275	
Total économies cumulées branchage amenés directement sur la plateforme de compostage	1500	3000	4500
Résultats	2611,7	5887	

Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1500	1509,2	2969,12
Prévisionnel (économie cumulée)	1500	3009,2	5978,32
Réalisé (économie réelle)	2611,7	3275	
Réalisé (économie cumulée)	2611,7	5887	

COMPOSTAGE			
Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
<i>Compostage individuel</i>			
Nombre composteurs mis à disposition	700	700	700
Résultats	784	868	
Nombre formations dispensées sur le compostage	550	550	550
Résultats	671	798	
Nombre de personnes formées au compostage	600	600	600
Résultats	722	798	
<i>Compostage collectif</i>			
Nombre guides composteurs formés	5	5	5
Résultats	11	2	
Nombre foyers vivant en immeuble informés	25	25	25
Résultats	20	215	
Nombre foyers vivant en zone pavillonnaire informés	25	25	25
Résultats	20	110	
Nombre écoles maternelles/primaires sollicitées	25	25	25
Résultats	3	5	
Nombre collèges/lycées sollicités	1	–	–
Résultats	0	-	
Nombre camping/CVL sollicités	10	10	10
Résultats	0	1	
Nombre hôtels/restaurants sollicités	5	5	5
Résultats	2	2	
Nombre établissements sanitaires et sociaux sollicités	2	2	2
Résultats	2	4	
Nombre d'autres structures équipées (entreprises, associations...)	1	1	1
Résultats	4	5	

Indicateurs de participation	2018	2019	2020
Compostage individuel			
Nombre de suivis réalisés	5	5	5
Résultats	0	0	
% de foyers équipés de composteur sur le territoire	21%	22%	23%
Résultats	21%	23%	
Compostage collectif			
Nombre de foyers engagés vivant en habitat vertical	5	5	5
Résultats	20	0	
Nombre de foyers engagés vivant en zone pavillonnaire	25	25	25
Résultats	20	25	
Nombre écoles maternelles/primaires participantes	1	1	1
Résultats	2	5	
Nombre de repas par écoles maternelles/primaires participantes	100	100	100
Résultats	107	100	
Nombre collèges/lycées participants	1	-	-
Résultats	0		
Nombre de repas par collèges/lycées participants	-	-	-
Résultats	-		
Nombre campings/CVL participants	5	5	5
Résultats	0	1	
Nombre de repas par campings/PRL participants	1000	1000	1000
Résultats	0	1000	
Nombre hôtels/restaurants participants	1	1	1
Résultats	2	0	
Nombre de repas par hôtels/restaurants participants	200	200	200
Résultats	120	0	
Nombre établissements sanitaires et sociaux participants	1	1	1
Résultats	2	4	

Nombre de repas par établissements sanitaires et sociaux participants	300	300	300
Résultats	25	25	

Quantités évitées	2018	2019	2020
Total économie (tonne/an) compostage domestique	47	47	47
Résultats	52,7	53,6	
Total économie cumulée (tonne) compostage domestique	47	94	141
Résultats	52,7	106,3	
Total économie (tonne/an) compostage en pied d'immeuble	0,52	0,52	0,52
Résultats	1,3	0	
Total économie cumulée (tonne) compostage en pied d'immeuble	0,52	1,04	1,56
Résultats	1,3	1,3	
Total économie (tonne/an) compostage pavillonnaire	2,6	2,6	2,6
Résultats	1,3	1,7	

Total économie cumulée (tonne) compostage pavillonnaire	2,6	5,2	7,8
Résultats	1,3	3	
Total économie (tonne/an) compostage dans écoles maternelles/primaires	12	12	12
Résultats	21,6	36	
Total économie cumulée (tonne) compostage dans écoles maternelles/primaires	12	24	36
Résultats	21,6	57,6	
Total économie (tonne/an) compostage dans campings/PRL	180	180	180
Résultats	0	36	
Total économie cumulée (tonne) compostage dans campings/PRL	180	360	540
Résultats	0	36	

Total économie (tonne/an) compostage dans hôtels/restaurants	12	12	12
Résultats	15,6	0	

Total économie cumulée (tonne) compostage dans hôtels/restaurants	12	24	36
Résultats	15,6	15,6	
Total économie (tonne/an) compostage dans établissements sanitaires et sociaux	43,8	43,8	43,8
Résultats	87,6	175,2	
Total économie cumulée (tonne) compostage dans établissements sanitaires et sociaux	43,8	87,6	131,4
Résultats	87,6	262,8	
Total économie (tonne/an) compostage autre structure	8,9	8,9	8,9
Résultats	35,6	44,7	
Total économie cumulée (tonne/an) compostage autre structure	8,9	17,8	26,7
Résultats	35,6	80,3	

Compostage individuel	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	47	47	47
Prévisionnel (économie cumulée)	47	94	141
Réalisé (économie réelle)	52,7	53,6	
Réalisé (économie cumulée)	52,7	106,3	
Compostage collectif	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	259,82	259,82	259,82
Prévisionnel (économie cumulée)	259,82	519,64	779,46
Réalisé (économie réelle)	163	293,6	
Réalisé (économie cumulée)	163	456,6	
Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	306,82	306,82	306,82
Prévisionnel (économie cumulée)	306,82	613,64	920,46
Réalisé (économie réelle)	215,7	347,2	
Réalisé (économie cumulée)	215,7	562,9	

Compostage			
Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	306,82	306,82	306,82
Prévisionnel (économie cumulée)	306,82	613,64	920,46
Réalisé (économie réelle)	215,7	347,2	
Réalisé (économie cumulée)	215,7	562,9	

Déchets verts

Total réduction de déchets	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1 500	1 509,2	2 969,12
Prévisionnel (économie cumulée)	1 500	3 009,2	5 978,32
Réalisé (économie réelle)	2 611,7	3 275	
Réalisé (économie cumulée)	2 611,7	5 886,7	

Total Réduction des déchets Acton 4	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	1 806,82	1 816,02	3 275,94
Prévisionnel (économie cumulée)	1 806,82	3 622,84	6 898,78
Réalisé (économie réelle)	2 831,1	3 622,2	
Réalisé (économie cumulée)	2 831,1	6 449,6	

Bilan détaillé de l'action

Les déchets verts enregistrent en 2019 une baisse de 1% par rapport à 2018, année au cours de laquelle ces tonnages ont chuté de 9%.

Depuis le début du PLPDMA, les tonnages des déchets verts réceptionnés dans les déchèteries et plateformes de compostage ont reculé de 10%. Cette situation est due aux conditions météorologiques des dernières années.

Au-delà de ce constat, on peut remarquer que cette baisse s'inscrit dans l'objectif du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés c'est-à-dire baisser les déchets ménagers et assimilés de 10% d'ici 2020 par rapport à 2010. En revanche, elle s'inscrit en opposition avec l'objectif d'augmentation du taux de valorisation dans le cadre du CODEC.

Pour aller au-delà des contradictions et satisfaire les deux objectifs (baisse des DMA et augmentation de la valorisation), le SEROC envisage de mettre en place en 2020 un service de broyage des branches à domicile par le biais des entreprises d'insertion du territoire. Après discussion avec ces structures d'insertion et ESAT travaillant sur la thématique des déchets verts, seule Rivière et Bocage était prête à suivre le SEROC dans ce projet en 2020. Celle-ci ne pouvant couvrir tout le territoire, le Syndicat a prospecté auprès des entreprises du Nord du territoire afin que le service soit lancé sur l'ensemble du territoire au même moment.

Depuis 2006, la FREDON, en partenariat avec l'agence de l'eau, accompagne les communes en leur apportant des aides financières pour l'achat de matériels de désherbage ou de broyage dans le but de réduire voire même supprimer l'usage de pesticides. Dans le cadre de la mise en place de son service de broyage, le SEROC a souhaité que les communes s'inscrivent dans cette charte afin de bénéficier d'une subvention à l'achat d'un broyeur de la part de la FREDON et de l'agence de l'eau. L'agence de l'eau ayant mis fin aux aides en octobre 2018, la FREDON n'a pas pu apporter son aide aux communes du SEROC en 2019.

Des formations et animations prévues sur le broyage avec le CREPAN ont été abandonnées. En effet, le projet de broyage initialement prévu sur les déchèteries se fera dorénavant au domicile des usagers afin d'éviter le déplacement des déchets verts en déchèterie.

Le compostage est un outil qui contribue à la baisse des Ordures Ménagères Résiduelles collectées en porte-à-porte ainsi que des déchets verts apportés en déchèteries.

En 2019, le SEROC continue d'équiper les habitants de son territoire en composteur avec 798 foyers dotés en un an soit 2% de foyers de plus qu'en 2018.

Au total, le Syndicat compte 11 627 foyers utilisateurs de composteur soit une couverture de 23% des foyers du territoire. Cela représente, en 2019, 347 tonnes de déchets organiques évités.

La collectivité procède tout au long de l'année à une distribution hebdomadaire de composteurs les vendredis après-midi. Un seul composteur est distribué par foyer.

Le SEROC procède également à la sensibilisation et à la mise à disposition de matériel de compostage auprès des immeubles d'habitations et d'autres établissements demandeurs. En 2019, le SEROC a sensibilisé 215 foyers vivant en immeuble sur les techniques de compostage. 2 guides composteurs ont été formés pour être référents des immeubles engagés dans la démarche de compostage.

En 2019, 16 nouveaux sites ont été équipés de composteurs par le SEROC. Il s'agit de :

- **5 établissements scolaires et centre de loisirs** : École Saint-Joseph à Bayeux, École de Sainte-Marguerite-d'Elle, École primaire subles, École maternelle et centre de loisirs des Monts-d'Aunay, Collège Jean de la Varende à Creully-sur-Seulles
- **4 établissements sanitaires et sociaux** : Résidence Beausoleil à Ellon, EHPAD La Roseraie à Saint-Sever, AIT les compagnons à Bayeux, Centre Pierre Mayer à Vire
- **1 site touristique** : Camping Le Picard à Tournières.
- **1 site de compostage pavillonnaire** : Route de Caen à Rots
- **2 jardins** : Jardins de Deux 'main à Commes, le jardin partagé de l'espace Saint Jean à Bayeux
- **3 autres établissements** : (CMAIC à Nonant, Prébo-Cap à Villers-Bocage, SDIS à Villy-Bocage).

Le SEROC a, par ailleurs, organisé 7 distributions de composteurs à l'occasion de la Semaine Nationale de Compostage de Proximité.

Toutes ces distributions ont permis de former plus de 798 personnes aux techniques de compostage en 2019 et de valoriser 1 003 tonnes de déchets organiques depuis 2016.



Les déchets verts à la déchèterie de CREULLY

Fiche action n°5 : Éco-exemplarité des collectivités

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ACTION

La dynamique d'éco-exemplarité en interne a été créée lors de la réalisation du Programme Local de Prévention (PLP). Il s'agit de mettre en place une démarche et des actions de prévention en interne. Le SEROC a créé un groupe de travail appelé ECORS pour réduire les déchets au sein de chaque service.

Le syndicat a déjà proposé une démarche d'accompagnement aux collectivités et administrations de son territoire sous la forme suivante : tout d'abord, un audit afin de réaliser un état des lieux complet en matière de tri et de réduction des déchets, ensuite, la valorisation des bonnes pratiques et des propositions d'axes d'amélioration. Dans le cadre du CODEC et du PLPDMA, le SEROC souhaite faire le point sur les actions mises en place en interne mais également faire un suivi de la démarche d'accompagnement qui a été proposée aux collectivités lors du Programme Local de Prévention.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'ACTION

- Réduire la production de déchets dans l'administration publique
- Être exemplaire vis-à-vis des usagers
- Entraîner les collectivités et communes adhérentes dans cet élan éco-exemplaire
- Faire des économies financières et gérer de façon raisonnable les biens de l'administration

PARTENAIRES MOBILISÉS POUR CETTE ACTION

Organismes partenaires	Contact	Nature du partenariat
Les 6 collectivités adhérentes	Les élus	Technique
SEROC	ECORS	Technique
Maraîcher Bio	Guillaume HAEWELYN	

CALENDRIER D'INTERVENTION

Éco-exemplarité des collectivités	2018	2019	2020
Relance du groupe ECORS	En cours	Reportée	
Dématérialisation	Reportée	En cours	

INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Potentiel d'évitement : 879 kg sur les trois années du PLPDMA

Indicateurs d'activités :			
Indicateurs de moyens	2018	2019	2020
Moyens humains (ETP)	0,3	0,1	0,4
Résultats	0,1	0,2	

Indicateurs de réalisation	2018	2019	2020
Groupe ECORS			
Nombre de réunion du groupe ECORS	4	4	4
Résultats	4	0	
Nombre de réunion du groupe ECORS avec Collectea	2	4	4
Résultats	0	0	

Village 0 déchet, 0 gaspillage			
Nombre de structures participantes au village du réemploi	–		15
Résultats	–		
Nombre de visiteurs au village zéro déchet	–		300
Résultats	–		
Nombre de réparations effectuées au village 0 déchet	–		50
Résultats	–		
Nombre d'objets du réemploi vendus au village 0 déchet	–		10
Résultats	–		
Distribution du Stop Pub			
Nombre de stop pub distribués	1 000	1 000	1000
Résultats	1 000	1 000	
Sensibilisation			
Nombre de scolaires sensibilisés	2 800	2 800	2800
Résultats	2 500	3 979	
Nombre de personnes sensibilisées	4 000	4 000	4000
Résultats	14 352	11 680	
Nombre de personnes sensibilisées sur les déchèteries	10 400	10 400	10400
Résultats	6 654	9 353	

Indicateurs d'impact			
Quantités évitées	2018	2019	2020
Dématérialisation			
Total économies dématérialisation	0,178	0,267	0,267
Résultats	0	0,564	
Total économies cumulées dématérialisation	0,178	0,445	0,712
Résultats	0	0,564	
Village 0 déchet, 0 gaspillage			
Total économie objets réparées village du réemploi	–	–	0,25
Résultats	–		
Total économies cumulées objets réparés village du réemploi	–	–	0,25
Résultats	–		
Distribution du Stop Pub			
Total économies stop pub	35	35	35
Résultats	35	35	
Total économies cumulées stop pub	35	70	105
Résultats	35	35	

Sensibilisation			
Total économies scolaires sensibilisés	42	42	42
Résultats	37,5	59,7	
Total économies cumulées scolaires sensibilisés	42	84	126
Résultats	37,5	97,2	
Total économies personnes sensibilisés	60	60	60
Résultats	215,3	175,2	
Total économies cumulées personnes sensibilisées	60	120	180
Résultats	215,3	390,5	
Total économies personnes sensibilisées sur les déchèteries	156	156	156
Résultats	99,8	140,3	
Total économies cumulées personnes sensibilisées sur des déchèteries	156	312	468
Résultats	99,8	240,1	

Total réduction des tonnages	2018	2019	2020
Prévisionnel (économie réelle)	293,2	293,3	293,5
Prévisionnel (économie cumulée)	293,2	586,5	879,9
Réalisé (économie réelle)	439,6	439,8	
Réalisé (économie cumulée)	439,6	879,4	

Bilan détaillé de l'action

Les chargées d'animation territoriale du SEROC ont réalisé 182 animations de sensibilisation auprès des scolaires (primaires, collèges et lycées) soit 158 classes et 3 979 élèves sensibilisés. En 2019, elles ont réalisé des animations dans plus d'établissements qu'en 2018 mais avec moins d'animations par classe. On constate en 2019, une très forte augmentation des animations au lycée en raison du projet « Faux Pas Gâcher Dans mon Lycée » et des animations de gaspillage alimentaire réalisées dans ce cadre.

Les agents du SEROC sont mobilisés pour réduire la consommation de papier. Les versos des feuilles destinées à la poubelle sont utilisés pour en faire des cahiers de bouillon. Les imprimantes sont programmées automatiquement pour des impressions recto-verso.



En 2019, le SEROC a mis en place la dématérialisation de la chaîne comptable et de tous les documents relatifs aux délibérations. Cela a permis de réduire la consommation annuelle de papiers de 564 kg par rapport à l'année 2018.

En revanche, la consommation de papiers a augmenté de 14% par rapport à l'année 2013 (année du premier bilan de la consommation de papier). Le SEROC doit donc baisser sa consommation de papiers de 155 ramettes pour l'année 2020 afin d'atteindre les objectifs fixés dans la loi de Transition Énergétique contre 106 ramettes initialement prévues.

Afin de contribuer à la réduction des gobelets en plastique jetables, le SEROC a mis en place en 2019 un service de prêt de gobelets réutilisables estampillés à son nom. Ce service s'avère être écologique et économique pour les organisateurs d'évènements.

Le SEROC continue sa politique de promotion des circuits de proximité et des produits locaux en poursuivant son partenariat avec le maraîcher bio qui livre tous les vendredis les agents du siège en produits locaux tout en respectant la saisonnalité des produits. On constate toutefois une baisse de l'engouement des agents, ce qui pourrait à terme remettre en cause ce partenariat.

En 2019, le SEROC poursuit sa politique zéro phyto et de gestion différenciée des espaces verts sur les déchèteries et le parc éco-éducatif. Pour réduire la production de déchets verts, il a également mis en place des zones de jachères fleuries sur les déchèteries.

En 2019, le SEROC a aussi été acteur du partage de bonnes expériences à l'occasion d'une rencontre du réseau des animateurs de Plans et Programmes de Prévention (A3P) consacrée à l'éco-exemplarité des collectivités.



Les agents du SEROC mobilisés pour un désherbage sans phyto